



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

A LA RECHERCHE D'OPPORTUNITES :

Migrations professionnelles Sud-Sud depuis la République démocratique du Congo

Agbada Mangalu Mobhe
et Bienvenu Solo Lola,
Université de Kinshasa



Commerce transfrontalier entre la RDC et la République du Congo, 2008
© Ricardo Cabrera Letelier (CC BY-NC-ND 2.0)

Rapport de recherche

ACPOBS/2013/PUB17

2013



Une initiative du Secrétariat ACP,
financée par l'Union européenne,

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,
de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA



Fonds de l'OIM pour le
développement



Observatoire sur les migrations
Observatoire ACP sur les migrations
Observatório ACP das migrações

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Fonds de l'OIM pour le développement
Divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations sud-sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations sud-sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à aborder les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire (www.acpmigration-obs.org). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2013 Observatoire ACP sur les migrations

Document rédigé par Agbada Mangalu Mobhe, Département des Sciences de la Population et du Développement, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa, et Bienvenu Solo Lola, Département de Sociologie, Faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, Université de Kinshasa. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.

Mise en page préparée par Pablo Escribano Miralles, Observatoire ACP sur les migrations.

ACPOBS/2013/PUB17



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

A LA RECHERCHE D'OPPORTUNITES :

Migrations professionnelles Sud-Sud depuis la République démocratique du Congo

Agbada Mangalu Mobhe
et Bienvenu Solo Lola,
Université de Kinshasa

Résumé

L'objectif de cette étude est de comprendre le lien entre l'insuffisance du marché de l'emploi et la faible rémunération des Congolais, d'une part, et leur propension à migrer, de l'autre. A partir de cela, il faut tracer les grandes lignes d'une politique relative aux migrations de travail et enfin, fournir des éléments pour renforcer les composantes migratoires et le rôle de la migration de travail dans les politiques de développement en République démocratique du Congo. Les données proviennent des entretiens semi-directifs réalisés auprès des migrants congolais basés en Afrique du Sud et en République du Congo, auprès de ménages de Kinshasa, de Mbandaka et de Lubumbashi dont des membres ont émigrés dans ces deux pays ainsi qu'auprès de travailleurs, d'élèves finalistes des humanités et d'étudiants dans ces trois villes. Enfin, quelques entrevues ont été réalisées auprès de responsables de certaines institutions œuvrant dans les domaines de l'emploi et des migrations.

Les résultats mettent en évidence un lien très étroit entre l'insuffisance du marché du travail, la faible rémunération et la propension à migrer. Beaucoup de migrants sont partis à la recherche de meilleures conditions de vie en accédant à des emplois et activités plus rémunérateurs. Ainsi, tout en alimentant la migration des compétences, l'émigration soulage aussi le marché du travail local. Quelques éléments susceptibles d'alimenter la politique nationale de migration ont été proposés. Enfin, considérant le lien entre l'emploi, les migrations et le développement, une réflexion globale doit être menée par tous les acteurs impliqués pour tirer tout le potentiel que les migrations peuvent offrir au développement socioéconomique.

Remerciements

Comme d'aucuns le savent, la réalisation d'un travail de cette ampleur est rarement l'œuvre d'une seule personne, c'est pourquoi nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes, tant physiques que morales, sans le concours desquelles la réalisation de cette étude n'aurait certainement pas été possible.

Nous pensons d'abord à l'Observatoire ACP sur les migrations, basé à Bruxelles, qui a financé la réalisation de cette étude. C'est également le moment de remercier très sincèrement Monsieur Brahim El Mouaatamid et Mesdames Susanne Melde et Livia Manente pour leur encadrement technique, leur disponibilité et leur compréhension dans toutes les phases de réalisation de la présente étude. J'associe également à ces remerciements la représentation de l'Organisation internationale pour les migrations à Kinshasa, notamment Monsieur Sefu Kawaya, ainsi que le Professeur Gakuru de l'Université de Goma, qui m'ont accompagné par leurs conseils et leurs retouches aux différentes moutures produites dans le cheminement de ce travail. Comment ne pas signaler les observations et orientations pertinentes reçues des membres du Comité Consultatif National lors de nos différentes réunions ; qu'ils en soient remerciés.

Notre reconnaissance s'adresse également à tous les membres de notre équipe de recherche, les Professeurs Bernard Lututala, Barthelemy Kalambayi et Floribert Ntungila pour les échanges très riches que nous avons eus à chaque principale étape de l'évolution du travail. Merci également à toutes les administrations qui nous ont reçu et nous ont autorisés à organiser les entretiens. Enfin, grand merci à tous nos enquêtés sans lesquels les données analysées dans ce travail n'auraient pas été collectées.

Les auteurs

Table des matières

Liste des acronymes.....	ix
Liste des tableaux	xi
Résumé exécutif	xiii
Executive summary	xv
Resumo ejecutivo	xvii
I. Introduction et contexte de l'étude.....	1
1.1 Migrations internes	3
1.2 Migrations internationales	4
2. Méthodologie de l'étude	11
2.1 Présentation de l'échantillon	11
2.2 Difficultés rencontrées et limites de l'étude	13
3. Revue de littérature.....	17
3.1 Définition de concepts	17
3.2 Relation entre migration et marché du travail	18
3.3 Relation entre migration de travail et transferts de fonds	20
3.4 Causes et motifs de l'émigration internationale et de migrations de travail en RDC.....	23
4. Analyse des résultats	25
4.1 Profils des migrants.....	25
4.2 Motifs et parcours de migration	26
4.3 Migration et emploi	29
4.4 Perception de la migration par les élèves et/ou étudiants de dernière année.....	32
4.5 Perception de la migration par les travailleurs.....	35
4.6 Perception de la migration par le ménage	37
4.7 Perception de la migration par les migrants	39
4.8 Esquisse d'une politique nationale de migration	43
5. Conclusion et recommandations	47
6. Références bibliographiques	51
7. Annexes.....	59

Liste des acronymes

ACP	Groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
CCN	Comité consultatif national
DGM	Direction générale de Migration
EDS	Enquête démographique et de Santé
MAFE	Migration entre l’Afrique et l’Europe
MICS	Multiple Indicators Cluster Surveys
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
RDC	République démocratique du Congo

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence des Congolais âgés de 10 ans et plus
- Tableau 2 : Structure de l'emploi par secteur institutionnel en RDC
- Tableau 3 : Configuration de l'échantillon enquêté

Résumé exécutif

La présente étude porte sur les migrations de travail Sud-Sud de la République démocratique du Congo (RDC) vers la République du Congo et l'Afrique du Sud. Les principaux résultats auxquels l'étude a abouti ne s'écartent pas significativement de ce que l'on sait sur les migrations en RDC. Par exemple, le profil des migrants met en évidence qu'il s'agit essentiellement de jeunes adultes âgés entre 25 et 40 ans, d'un niveau d'instruction appréciable (secondaire et plus). D'ailleurs, le critère d'instruction discrimine les migrants par rapport au choix de destination et aux motifs de migration. En effet, si les migrants moins instruits choisissent des destinations plus proches (République du Congo) et y vont essentiellement pour des raisons de commerce transfrontalier, les migrants plus instruits optent pour des destinations lointaines (Afrique du Sud) et y vont essentiellement pour des raisons de recherche d'emplois. En somme, nous avons observé un lien très étroit entre l'insuffisance du marché du travail, la faible rémunération et la propension à migrer. Beaucoup de migrants sont partis à la recherche des meilleures conditions de vie en accédant à des emplois et des activités plus rémunérateurs. Ainsi, tout en alimentant la migration des compétences, l'émigration soulage aussi le marché du travail local.

Les principales recommandations portent entre autres sur la réalisation par le Gouvernement congolais de sa politique nationale de l'emploi. Cette politique définira notamment les conditions générales de l'emploi, de salaire et de gestion des carrières, mais veillera également à limiter l'importation et l'exportation de certaines catégories de main-d'œuvre. Des réformes économiques et sur les droits des affaires visant à rendre le pays plus attractif aux investissements étrangers, créateurs d'emplois, sont également les bienvenues. Il faut en outre réaliser certaines réformes dans le système éducatif congolais afin d'assurer une adéquation entre la formation et l'emploi, mais aussi développer l'esprit d'entrepreneuriat auprès des jeunes congolais. Ce nouveau programme pourrait être conçu en collaboration avec les entreprises locales. La création d'emplois devrait également être placée au centre de toutes les politiques et de tous les programmes de développement et de coopération internationale. Le soutien aux initiatives économiques des migrants et la canalisation de leurs transferts financiers vers les activités créatrices d'emploi et génératrices de revenus pourraient en outre être envisagés. Il est également important que l'Etat congolais dispose d'un système de contrôle des données de l'emploi,

particulièrement pour les jeunes. Ceci peut également passer par la mise en place d'un système d'information cohérent de collecte, d'analyse et de suivi des données sur l'emploi.

Au-delà de ces recommandations, il paraît également important pour l'Etat congolais de définir clairement l'orientation de sa politique nationale des migrations. L'élaboration de cette politique prendra également en compte certains aspects liés à l'emploi ; notamment la limitation de l'entrée et de la sortie de certaines catégories d'emploi.

Finalement, la réalisation de toutes ces recommandations signifie incontestablement l'instauration d'une paix effective et durable sur l'ensemble du territoire national.

Non seulement cette paix limitera par elle-même les migrations, notamment forcées, mais elle permettra également aux investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, de créer des emplois, qui à leur tour limiteront les émigrations. Des études et des réunions de concertation entre les politiques, les experts et les chercheurs sont autant de voies pouvant aider à bien comprendre les relations entre emploi et migrations et à proposer des solutions adéquates.

Executive summary

This study concerns South–South labour migration from the Democratic Republic of Congo to the Republic of the Congo and the Republic of South Africa. The main results which have emerged from this study do not differ significantly from what is known about migration in the Democratic Republic of Congo. For example, the profile of the migrants shows that they are mainly young adults between the ages of 25 and 40 and have a good level of educational attainment (secondary and above). Furthermore, the criterion of educational attainment determines the migrants' choice of destination and their reasons for migrating. In fact, while less educated migrants choose closer destinations (Republic of the Congo) and mainly go there for cross-border trade reasons, better educated migrants opt for far-off destinations (South Africa) and mainly go there to look for jobs. In short, we have observed a very close link between the inadequacies of the labour market, poor remuneration and the propensity to migrate. Many migrants leave in search of better living conditions through access to better-paid activities and jobs. Consequently, at the same time as fuelling skills migration, emigration also eases the local labour market.

The main recommendations include the Congolese government carrying

out its national employment policy. This policy should, in particular, define general employment, salary and careers management conditions, but should also limit the import and export of certain categories of labour. Economic and business law reforms with the aim of making the country more attractive to job-creating foreign investments would also be welcome. Certain reforms also need to be carried out within the Congolese educational system to ensure that training is in line with employment, as well as to develop entrepreneurship among young Congolese people. This new programme could be designed together with local businesses. Job creation should also be central to all international cooperation and development programmes and policies. Supporting migrants' economic initiatives and channelling their financial transfers towards job creation and revenue-generating activities could also be envisaged. It is also important for the Congolese State to have an employment data monitoring system, particularly for young people. This may also entail the establishment of a consistent information system for collecting, analysing and monitoring employment data.

Above and beyond all these recommendations, it is also essential for the Congolese State to define the

direction of its national migration policy in a clear way. Drafting this policy should also take into account certain employment-related aspects, particularly limiting the entry and exit of certain job categories.

Finally, carrying out all of these recommendations unquestionably means introducing effective and lasting peace across the country. Not only would this peace limit migration by itself, particularly forced migration, but it would also enable national and

foreign investors to create jobs which, in turn, would limit emigration. Studies and consultation meetings between politicians, technicians and researchers are all possible ways of helping to provide a better understanding of the relationship between employment and migration and of coming up with appropriate solutions.

Resumo executivo

O presente estudo incide sobre as migrações de trabalho sul-sul da República Democrática do Congo para a República do Congo e a República Sul-Africana. As principais conclusões do estudo não divergem muito daquilo que conhecemos sobre as migrações na República Democrática do Congo. Por exemplo, o perfil dos migrantes salienta que se trata essencialmente de jovens adultos com idades compreendidas entre os 25 e os 40 anos, com um nível de habilitações considerável (ensino secundário ou superior). Além disso, o critério das habilitações diferencia os migrantes relativamente à escolha do destino e aos motivos subjacentes à migração. Com efeito, se por um lado os migrantes com menos habilitações elegem destinos mais próximos (Congo-Brazzaville) cuja deslocação se prende com motivos de comércio transfronteiriço, por outro lado, os migrantes com mais habilitações optam por destinos longínquos (República do Congo) motivados essencialmente pela procura de emprego. Em síntese, observámos um elo muito estreito entre a insuficiência do mercado de trabalho, a baixa remuneração e a tendência para migrar. Muitos dos migrantes partiram à procura de melhores condições de vida, através do acesso a empregos e atividades melhor remuneradas. Por

consequente, ao alimentar a migração das competências, a emigração alivia também o mercado de trabalho local.

As principais recomendações abrangem, nomeadamente, a concretização por parte do Governo congolês da sua política nacional de emprego. Esta política definirá, em especial, as condições gerais de emprego, de salário e de gestão das carreiras, mas procurará igualmente limitar a importação e a exportação de determinadas categorias de mão-de-obra. São também bem-vindas reformas económicas em matéria de direito comercial com o intuito de tornar o país mais atrativo para os investimentos estrangeiros e os criadores de postos de trabalho. Afigura-se igualmente necessária a realização de certas reformas no sistema educativo congolês, a fim de assegurar uma adequação entre a formação e o emprego, bem como fomentar o espírito de empreendedorismo nos jovens congolezes. Este novo programa poderia ser concebido em parceria com as empresas locais. A criação de postos de trabalho deverá igualmente estar no centro de todas as políticas e de todos os programas de desenvolvimento e cooperação internacional. Poderá ainda ponderar-se o apoio a iniciativas económicas dos

migrantes e a canalização das suas transferências financeiras para atividades criadoras de postos de trabalho e geradoras de receitas. É também importante que o Estado congolês disponha de um sistema de acompanhamento dos dados sobre o emprego, especialmente para os jovens. Tal poderá também passar pela criação de um sistema de informação coerente de recolha, análise e acompanhamento dos dados relativos ao emprego.

Além de todas estas recomendações, afigura-se igualmente importante que o Estado congolês defina uma orientação clara da sua política nacional de migrações. Na formulação dessa política deverá ter-se em conta certos aspetos relacionados com o emprego, designadamente a limitação da entrada e saída de certas categorias de emprego.

Por último, a concretização de todas estas recomendações significa, indiscutivelmente, o estabelecimento de uma paz efetiva e duradoura em todo o território nacional. Esta paz não apenas vai limitar por si própria as migrações, nomeadamente forçadas, como também permitirá aos investidores, nacionais e estrangeiros, criar postos de trabalho que, por sua vez, vão limitar as emigrações. Os estudos e as reuniões de concertação entre os políticos, os técnicos e os investigadores constituem outras vias que podem ajudar a compreender devidamente as relações entre emprego e migrações e propor soluções adequadas.

I. Introduction et contexte de l'étude

Le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) reconnaît que la mobilité contribue à l'amélioration des capacités personnelles et à l'expansion des choix individuels pour la réalisation de meilleures conditions de vie basées sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de santé et d'éducation¹. Elle a recommandé que la cohérence politique et institutionnelle soit réalisée par la création d'un consensus global sur la mobilité qui considère le phénomène comme un enjeu vital. L'objectif principal est de créer un cadre de mobilité humaine dans lequel les bénéfices de la mobilité Sud-Sud dépassent ses coûts.

La mobilité des travailleurs peut réaliser son plein potentiel pour le développement si quelques conditions nécessaires relatives aux libertés fondamentales des humains sont remplies, y compris celles relatives à la liberté de mouvement (Gallina, 2010). Considérant ces recommandations, la recherche

sur la migration de travail Sud-Sud avec son impact potentiel sur le développement est devenue un des axes de recherche de l'Observatoire ACP. Pour assurer l'évaluation et le suivi des besoins dans le domaine de la migration de travail, l'Observatoire ACP a demandé la réalisation de cette étude basée sur des données relevant de l'expérience, se basant sur la recherche et les résultats existants. Par ailleurs, l'Observatoire ACP a été mandaté pour produire des données et informations fiables et harmonisées sur la migration Sud-Sud, y compris sur la migration de travail, dans les pays ACP. Cette étude vise aussi à améliorer les capacités des décideurs politiques, des acteurs de la société civile, et des groupes de recherche et chercheurs individuels dans les pays ACP dans le but d'améliorer les connaissances sur la migration, la situation des migrants et consolider le lien entre migration et le développement.

En 2010, l'Observatoire ACP a préparé une synthèse sur la migration en RDC basée sur la revue de littérature de la recherche et des données migratoires existantes. La synthèse a été ensuite soumise à l'avis du Gouvernement Congolais qui a émis des commentaires et suggestions par l'intermédiaire du Comité consultatif national (CCN). Cette réaction a été

1 Cette section a été extraite du document des termes de référence élaborés en août 2011 par l'Observatoire ACP sur les migrations sous le titre : « Les besoins en matière de migrations de travail Sud-Sud en République démocratique du Congo. Termes de référence pour l'appel d'offres pour entreprendre des recherches commanditées par l'Observatoire ACP sur les migrations ».

donc introduite dans les priorités de recherche et le plan d'action selon une approche participative basée sur l'appropriation. Ce processus de consultation nationale, adopté par le CCN, a permis l'identification des besoins en matière de recherche et de renforcement des capacités sur la migration Sud-Sud.

Sur la base d'une revue de littérature et des données sur la migration et des consultations entre décideurs politiques, chercheurs et représentants de la société civile en RDC, l'étude sur la migration de travail Sud-Sud a été identifiée et retenue comme priorité de recherche dans les activités de l'Observatoire. Sur la base de cette demande, l'étude sur la migration professionnelle en RDC sera menée sous la direction d'un partenaire du Consortium de l'Observatoire ACP qui est l'Université de Goma. L'expertise de l'Université de Goma servira pour encadrer et superviser le projet en RDC. Une équipe de recherche sera sélectionnée pour assurer le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche sur la migration professionnelle et son rôle dans le développement.

Située au cœur de l'Afrique, la RDC est un pays très vaste (2 345 000 km² de superficie). Du fait de sa position géographique et ses richesses, elle a un potentiel migratoire très élevé et

se situe au centre d'un vaste réseau migratoire. Elle est considérée à la fois comme une terre d'asile et une terre d'exil (Lututala et Zamwangana, 1998).

Malgré ce potentiel, plusieurs auteurs font observer que la connaissance des migrations en général et des migrations de travail en particulier en RDC se heurte à un important manque d'études et de données appropriées (Zaïre, 1994 ; Lututala et Zamwangana, 1998). Cette situation a été confirmée par une recherche documentaire portant sur l'identification des études réalisées sur les migrations internationales vers et en provenance de la RDC, réalisée dans le cadre du programme *Perspectives africaines sur la Mobilité des Personnes* de l'International Migration Institute (IMI) de l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (Ngoie et Vwakyankazi, 2008). Ces auteurs sont arrivés à la conclusion selon laquelle les migrations congolaises n'ont pas encore fait l'objet de beaucoup d'études scientifiques. L'une des conséquences de cette situation est que le nombre et les caractéristiques des Congolais qui quittent le pays chaque année pour s'établir ailleurs et celui des étrangers qui viennent s'établir en RDC ne sont pas connus (Lututala et Zamwangana, 1998 ; Ngoie et Lelu, 2010). Il en est de même des échanges migratoires entre les provinces du pays.

I.1 Migrations internes

L'analyse des migrations internes en RDC souffre d'une absence de données au niveau national, autant que pour l'émigration des Congolais et l'immigration étrangère en RDC comme nous le verrons par la suite. A ce jour, les stocks des migrants internes sont mesurés à partir des données du recensement de 1984 (INS, 1993), le seul que la RDC ait réalisé à ce jour, et de l'Enquête 1-2-3, réalisée en 2003-2004 sur l'emploi auprès d'un échantillon représentatif de 13 215 ménages (Makabu, Mba et Torelli, 2007 ; Moumami, 2010). Outre leur ancienneté, les données du recensement de 1984 ont été peu analysées. Les analyses se sont en effet limitées à estimer le nombre des migrants-durée de vie² ainsi que les échanges migratoires entre les provinces. Cette façon de procéder sous-estime considérablement le phénomène, notamment du fait que toutes les personnes qui ont effectué les migrations à l'intérieur de la province sont considérées comme n'ayant jamais migré. Par ailleurs, ce recensement ne permet pas de mesurer le nombre de Congolais vivant à l'étranger.

2 Il s'agit des personnes recensées dans une autre province que leur province de naissance. Elles sont supposées n'avoir migré qu'une seule fois au cours de leur vie. Mais, on ne sait pas s'il s'agit des migrations internationales ou nationales (voir dictionnaire démographique multilingue).

Malgré ces limites, les données du recensement ont permis d'avoir deux résultats intéressants sur les migrations internes : 1) ces migrations s'effectuaient principalement entre les provinces voisines ; elles donnaient lieu, par conséquent, à peu de brassage des populations congolaises entre provinces éloignées ; 2) les migrations rurales-urbaines étaient plus importantes que les migrations rurales-rurales, et surtout urbaines-rurales. Ainsi, les migrations ont contribué à l'explosion urbaine vers les années 1950 et 1960 ; elles sont à la base d'une surconcentration urbaine³ qui caractérise l'urbanisation en RDC. On pense néanmoins que même si le rôle des migrations dans la croissance urbaine demeure important, c'est la fécondité urbaine qui explique le plus cette croissance depuis les années 1970 (Voir par exemple Lututala, 1997).

L'Enquête 1-2-3 donne quelques résultats au niveau national sur les migrations. Elle estime la proportion de migrants-durée de vie dans l'ensemble du pays à 16 %, dont 22 % à Kinshasa et 14,7 % en milieu rural (Moumami, 2010). Il s'agit là de la proportion des personnes qui vivent en dehors de leurs lieux de naissance, sans que l'on sache s'il s'agit de migrants internes ou d'immigrants

3 C'est la concentration de la population urbaine et des migrants dans la ville-capitale, Kinshasa en l'occurrence.

internationaux. Les autres enquêtes menées au niveau national dans le pays (Multiple Indicators Cluster Surveys - MICS1 en 1995, MICS2 en 2002, MICS3 en 2010, Enquête démographique et de Santé - EDSen 2007) n'ont comporté aucune question qui puisse permettre d'analyser les migrations.

Face à la limite des données du recensement et de l'Enquête 1-2-3 pour une analyse approfondie des migrations internes, les chercheurs qui se sont proposés d'étudier le phénomène de migration interne en RDC n'ont eu d'autre choix que de produire leurs propres données, à travers des enquêtes localisées et non représentatives de l'ensemble de la population congolaise. Par exemple, dans le cadre de sa thèse de doctorat et grâce au financement du Centre (canadien) de Recherche pour le Développement International (CRDI), Lututala (1987) avait mené une enquête auprès de 1857 ménages de Kinshasa pour étudier les mécanismes de la migration interne dans le contexte familial. Par la suite, à partir d'une enquête menée dans deux villes secondaires, Kikwit et Inkisi, il a montré que contrairement aux attentes, les villes secondaires ne sont pas capables de stopper les migrants qui s'orientent vers les grandes villes (Lututala, 1987). Signalons toutefois que la plupart de ces études se sont concentrées sur

quelques aspects du phénomène : les migrations durée de vie, les stocks estimés des migrants, les transferts de fonds et de biens, le contexte familial de la migration, etc. Les migrations de travail n'ont jamais fait l'objet de recherche approfondie. Par ailleurs, on dispose de peu de données sur les migrations internationales vers ou à partir d'autres milieux que Kinshasa et l'Est du pays.

I.2 Migrations internationales

Emigration des Congolais

En ce qui concerne l'émigration internationale, les estimations sur le stock des émigrants congolais sont faites à partir des données des recensements des pays d'accueil, des données administratives et de quelques enquêtes localisées. On connaît les limites des données administratives, notamment : 1) les migrations clandestines, dont on pense qu'elles sont importantes dans le cas des migrants congolais, ne sont pas prises en compte ; 2) on ne dispose pas de ces données pour tous les pays où résident les migrants congolais. Par ailleurs l'estimation du nombre d'émigrants partis de RDC ne permet pas d'évaluer fidèlement la réalité migratoire. Par exemple, dans le cadre de son mémoire de licence en démographie, Kalasa (1983) avait montré la faible qualité des statistiques recueillies

aux postes frontières de la RDC et de pays voisins, notamment celles recueillies à l'aéroport international de N'djili, pour estimer l'émigration des congolais à l'étranger.

Toutefois, les quelques études déjà réalisées sur ce sujet donnent certaines indications sur la direction des migrations des Congolais. Par exemple, selon les estimations du Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté⁴ de l'Université Sussex, le stock d'émigrants congolais à destination principalement d'autres pays africains était estimé à 821 057 personnes en 2005. Les données publiées par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans son rapport mondial sur le développement humain, édition 2009, indiquent aussi que pour la période 2002-2009, 79,7 % d'émigrants congolais résidaient en Afrique, 15,3 % en Europe, 2,6 % en Asie, 2,2 % en Amérique du Nord et 0,2 % en Amérique Latine et les Caraïbes (PNUD, 2009). Même si les chiffres diffèrent, les données collectées par les auteurs à Kinshasa en 2007⁵ sur les émigrés congolais à partir de leurs ménages d'origine indiquent que 56 % d'émigrés résidaient en Afrique, contre 38 %

en Europe, 4 % en Amérique et 2 % en Asie et en Océanie. Ceci permet de conclure que les migrations congolaises sont essentiellement des migrations africaines et même de proximité (Mangalu, 2011). En effet, nous référant aux données de 2007 auxquelles nous venons de faire allusion, les principaux pays de destination en Afrique sont la République du Congo, l'Angola et l'Afrique du Sud.

Selon toute vraisemblance, l'Angola et la République du Congo accueillent principalement les migrants originaires de l'Ouest de la RDC, à savoir : le Bandundu, le Bas-Congo, Kinshasa et une partie de l'Equateur. La Zambie et l'Afrique du Sud sont la destination commune pour les migrants en provenance du Katanga dans le Sud-Est du pays. L'Ouganda, le Soudan et la République centrafricaine constituent les destinations des migrants en provenance de la province Orientale et une partie de la province de l'Equateur. Il en est de même du Rwanda et du Burundi en ce qui concerne les provinces du Nord et Sud-Kivu. Ceci démontre clairement que l'émigration congolaise est africaine et confirme le caractère Sud-Sud de cette émigration.

Comme pour les migrations internes, les études sur l'émigration des Congolais se basent sur des données d'enquête. En 1994, trois étudiants du DSPD (Tshizubu, 1995 ;

4 Voir : www.migrationdrc.org.

5 Dans le cadre du projet d'études : « Crises économiques et migration internationale en RDC », financé par le Gouvernement français, à travers le Centre Population et Développement (CEPED).

Kahindo, 1995 ; Nyembo, 1995) ont réalisé une enquête restreinte dans quelques quartiers de Kinshasa dans le cadre de leurs mémoires de licence en démographie. En 1998, quatre autres étudiants du même département ont réédité cet exercice et ont organisé une enquête restreinte dans quelques quartiers de la ville de Kinshasa pour étudier 1) la chaîne migratoire familiale (Mangalu, 1998), 2) la féminisation des migrations (Kalambayi, 1998), 3) les investissements des migrants (Nteme, 1998), et 4) la migration de retour (Kabali, 1998). En 2005, Lututala (2005) a, à partir de données collectées auprès de quelques migrants congolais à Paris, vérifié son hypothèse de double résidence⁶

L'étude la plus importante sur les migrations internationales est sans conteste celle menée par Mangalu (2011), dans le cadre de sa thèse de doctorat. Il y exploite les données de l'Enquête MAFE-I, menée à Kinshasa en 2007 (et en Belgique en 2009), grâce au financement du Ministère Français des Affaires Etrangères.

Les données de l'enquête menée en Belgique ne sont pas encore exploitées. Mangalu montre dans sa thèse que la majorité (67 %) des migrants congolais émigrent vers les pays africains, dont les plus importants sont l'Angola, le Congo, l'Afrique du Sud, et ce depuis que la crise politique s'est accentuée au cours des années 1990. Par ailleurs, ces migrants restent en contact permanent avec leurs ménages d'origine et leurs transfèrent des fonds et des biens importants en fonction de plusieurs facteurs : l'aide familiale dont le migrant a bénéficié pour réaliser sa migration ; le genre (les femmes transfèrent plus que les hommes), le niveau d'instruction (les plus instruits transfèrent plus que les moins instruits), le statut d'occupation. Signalons aussi l'étude de Sumata, Tréfon et Cogel (2004) réalisée en 2004 sur l'image et l'utilisation de l'argent de la migration par les ménages de Kinshasa. Ils y ont observé que les transferts des migrants répondent aux aides qu'ils ont reçues de leurs ménages lors de leur départ en migration. Ces transferts permettaient aux familles bénéficiaires de réduire leur pauvreté. Dans une autre étude réalisée pour le compte de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de Bruyn et Wets (2006) ont observé une grande interaction entre les ménages de Kinshasa et leurs migrants à toutes

6 Il s'agit du fait que les migrants congolais, tout en résidant à l'étranger, Paris pour le cas d'espèce, continuaient à être virtuellement présents dans leurs anciens familles (à Kinshasa). Ils prennent en charge les dépenses inhérentes à la survie de ces familles (scolarisation des enfants, alimentation, location des maisons, etc.), ils réalisent des investissements (maisons, commerce), ils sont en contact avec eux ; ils entretiennent la chaîne migratoire familiale.

les étapes du processus de migration. Ils ont conclu que les transferts reçus sont essentiellement utilisés dans la consommation et contribuent peu au développement.

Immigration étrangère

On sait depuis longtemps que la RDC est à la fois un pays d'émigration et d'immigration (Lututala et Zamwangana, 1998), et depuis peu, un pays de transit. Toutefois, estimer le nombre d'étrangers résidant en RDC reste difficile. Cela, non seulement à cause de la porosité des frontières et de l'éclatement de certaines populations frontalières entre plusieurs pays voisins, mais aussi de la faiblesse de l'administration. A ce jour, aucune étude de niveau national n'a encore été réalisée sur l'immigration étrangère en RDC. Hormis quelques études bien localisées dans certaines villes, comme celles de Ngoie (2010) et de Kanku (2007) pour la ville de Lubumbashi ainsi que quelques études menées à l'Est du pays, notamment à Goma par Pole Institute, et qui portent principalement sur les immigrants, et surtout le problème de la cohabitation entre les immigrés et les populations locales (Pole Institute, 2008)⁷.

En effet, selon les textes légaux et réglementaires en vigueur, c'est la Direction Générale de la Migration

(DGM), un organe technique relevant de la Présidence de la République et du Ministère de l'intérieur, qui est chargée de la gestion des migrations, notamment de la police et des statistiques des étrangers en RDC. Idéalement, c'est sur la base des rapports annuels qu'élabore la DGM que l'on devrait se faire une idée sur l'ampleur de l'immigration étrangère en RDC. Toutefois, non seulement ces données ne sont jamais disponibles pour les chercheurs, mais ils sont trop incomplets pour se rapprocher de la réalité. On sait d'après certaines sources que la majorité des populations étrangères vivant en RDC provient des pays voisins, l'Angola, la République du Congo, Le Rwanda, le Burundi, la Zambie, la République centrafricaine, le Soudan, etc. Mais on observe aussi des communautés importantes de ressortissants de certains pays lointains comme le Liban, le Pakistan, la Belgique, la France (Lututala et Zamwangana, 1998 et Ngoie et Lelu, 2009) et de plus en plus de Chinois. Concernant l'évolution du nombre d'étrangers, le recensement de 1984 (le seul que le pays a organisé à ce jour) établit la proportion des étrangers à près de 3 % de l'ensemble de la population du pays. Ngoie et Lelu (2009 : 48) font même observer de leur côté que la proportion d'étrangers vivant en RDC baisse d'année en année à la suite de l'insécurité et des guerres récurrentes dans le pays ; le taux d'accroissement

7 Voir : www.pole-institute.org.

de l'immigration aurait connu une baisse annuelle de -22,7 % entre 1995 et 2000.

Lien entre émigration et situation de l'emploi

Concernant le lien entre la migration et la situation de l'emploi, il ressort de toutes les études que la première raison qui pousse les Congolais (et ceux d'autres pays africains) à migrer vers d'autres pays est sans conteste la recherche d'emploi ou de meilleures conditions de travail et de vie. Il est à noter une légère différence des motifs de migration entre les hommes et les femmes ; pour ces dernières la raison principale reste le regroupement

familial⁸. Ces résultats suggèrent l'insuffisance du marché du travail. Les tableaux 1 et 2 le confirment. Si les taux d'activité paraissent élevés aux âges de 30 à 49 ans (âges d'activité notamment pour ceux qui ont fait des études universitaires), (tableau 1), la majorité de cette population active travaille en fait dans le secteur informel non-agricole (c'est-à-dire le commerce, la musique, l'artisanat, etc.) ou agricole. A Kinshasa, 70 % de la population qui se retrouve dans cette catégorie (tableau 2). Or, le secteur informel procure des revenus aléatoires, et non garantis quant à leur permanence.

8 Même si elles sont de plus en plus nombreuses à migrer pour chercher un emploi plus rémunérateur.

Tableau 1 : Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence des Congolais âgés de 10 ans et plus

Age	Kinshasa		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble du pays	
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.
10-14	2,0	1,5	3,0	2,9	10,7	14,3	8,3	10,6
15-29	32,5	26,7	38,0	33,6	56,9	69,2	49,3	57,1
30-49	86,1	61,8	90,5	70,1	97,0	91,9	95,0	85,3
50 et plus	75,1	75,1	77,2	57,0	89,2	81,9	85,6	74,7

Source : Enquête 1-2-3 (Moumami, 2010).

Tableau 2 : Structure de l'emploi par secteur institutionnel en RDC

Secteur institutionnel	Kinshasa	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble du pays
Administration	11,9	9,6	3,0	4,5
Secteur public	5,0	4,6	1,0	1,8
Secteur privé	8,8	5,9	0,6	1,8
Informel non agricole	65,8	55,6	9,7	20,0
Informel agricole	5,1	21,5	84,6	70,6
Associations	3,4	2,9	0,9	1,4

Source : Enquête 1-2-3 (Moumami, 2010).

Toujours selon l'Enquête 1-2-3, le chômage frappe davantage les jeunes diplômés du secondaire (9.2 %) et surtout du supérieur (13.6 %) que du niveau primaire (4.8 %) ou n'ayant pas étudié (2.6 %) ; « les jeunes issus du supérieur préfèrent attendre de trouver un emploi correspondant à leur qualification » (RDC, 2010). Par ailleurs, 16 % seulement du volume des emplois ont été créés au cours des trois années précédant l'enquête (2001 à 2003). De plus en plus de jeunes arrivent donc sur le marché de l'emploi sans y trouver de travail. Et ceci d'autant plus que des milliers de diplômés de l'université congolaise arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, des milliers d'élèves qui terminent l'école secondaire et qui frappent à la porte de l'université chaque année ne peuvent y être admis faute d'une capacité d'accueil suffisante. Il est dès lors compréhensible que bon nombre d'entre eux soient tentés

d'aller ailleurs, pour les études ou pour chercher du travail.

L'Enquête 1-2-3 (Moumami, 2010) montre un autre aspect du marché du travail en RDC : 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté⁹, et des écarts importants existent entre le milieu rural (72 % de pauvres) et le milieu urbain (59% de pauvres). Toutes les catégories socioprofessionnelles sont frappées par la pauvreté. En effet, si 70 % des manœuvres sont pauvres, les cadres ne sont pas épargnés car 48 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci veut dire que les emplois en RDC ne sont pas bien rémunérés. Dès lors, il est logique que la recherche d'emplois ou d'emplois plus rémunérateurs soit la raison principale qui pousse les

9 Cette expression désigne le **revenu** minimum en deçà duquel, dans un pays donné, une personne est **considérée comme pauvre**. Il est généralement fixé à 1 ou 2 dollars E.-U. par jour et par personne.

Congolais à émigrer. On comprend aussi pourquoi les transferts des migrants sont si importants pour soulager les membres des familles qui sont restés au pays, en RDC, même ceux qui travaillent (Mangalu, 2011) ; ce qui met les migrants dans l'obligation sociale et culturelle de transférer une partie des revenus qu'ils gagnent dans leurs nouveaux pays d'accueil, avec des emplois de fortune dans certains cas.

L'objectif de cette étude est de comprendre les mécanismes qui sous-tendent les migrations de travail des Congolais vers d'autres pays du Sud. Toutefois, étant donné la longue liste des pays du Sud, l'étude ne concernera que les migrations des Congolais vers l'Afrique du Sud et la République du Congo. L'étude tentera de démontrer que l'insuffisance du marché de l'emploi et la faible rémunération des emplois incitent à migrer et poussent donc les Congolais à aller chercher du travail ou des emplois plus rémunérateurs dans d'autres pays de la région. En fonction des renseignements tirés, l'étude tracera les grandes lignes d'une politique relative aux migrations de travail afin de soutenir une décision politique dans ce domaine. L'objectif est de susciter une prise de conscience générale sur la mobilité Sud-Sud de la main-d'œuvre et son rôle potentiel dans les stratégies de développement en RDC en fournissant notamment

les éléments pour renforcer les composantes migratoires et le rôle de la migration de travail Sud-Sud dans les politiques de développement. Il s'agira concrètement de démêler les liens éventuels entre l'insuffisance du marché du travail, la détérioration des conditions d'emploi et la migration.

De manière synthétique, les principaux objectifs de cette étude sont de :

1. Comprendre le lien entre l'insuffisance du marché de l'emploi et la faible rémunération des Congolais, d'une part, et leur propension à migrer, de l'autre. Il s'agit de voir si l'insuffisance du marché de l'emploi et la faible rémunération poussent les Congolais à aller chercher du travail ou des emplois plus rémunérateurs dans d'autres pays ;
2. Tracer les grandes lignes d'une politique relative aux migrations de travail afin de soutenir une décision politique dans ce domaine ; et une prise de conscience générale sur la mobilité de la main-d'œuvre et son rôle potentiel dans les stratégies de développement en RDC ;
3. Fournir les éléments pour renforcer les composantes migratoires et le rôle de la migration de travail dans les politiques de développement en RDC.

2. Méthodologie de l'étude

2.1 Présentation de l'échantillon

Les résultats présentés ici sont presque entièrement issus des entretiens semi-directifs menés auprès de quelques migrants rencontrés en Afrique du Sud et à Brazzaville mais aussi auprès de leurs familles (pères, mères, frères, cousins, etc.) dans leurs ménages d'origine à Kinshasa, à Mbandaka et à Lubumbashi (voir les tableaux reprenant les caractéristiques des enquêtés en annexe). Nous avons eu également à réaliser des entretiens semi-directifs auprès des élèves en classe terminale, des étudiants finalistes de quelques universités et auprès de quelques employés et autres travailleurs. Il était question dans ces entretiens de collecter les informations sur les motifs de migration, les caractéristiques sociodémographiques des migrants, les opinions des Congolais sur les migrations, les transferts effectués par les migrants et l'utilisation des fonds transférés. En plus de ces entretiens semi-directifs, nous avons également réalisé certaines entrevues auprès des responsables de certaines institutions pour avoir des informations sur la situation de l'emploi, les coûts et avantages des migrations et les éléments d'une politique de migration.

Au total, 171 entretiens semi-directifs ont été réalisés. Le tableau 3 suivant résume le nombre d'entretiens réalisés dans chaque site.

En définitive, 70 entretiens ont été réalisés auprès de migrants congolais, dont 35 dans chaque pays ; 60 entretiens auprès de membres de ménages ayant des migrants en Afrique du Sud ou en République du Congo, dont 30 dans chaque pays ; 15 entretiens avec les travailleurs (fonctionnaires, agents des entreprises privées, médecins, magistrats, infirmiers, etc.), 15 entretiens avec des étudiants finalistes de différentes universités et 11 entretiens avec des élèves des classes terminale.

S'agissant des liens de parenté entre les membres des ménages enquêtés et les migrants, 32 membres des ménages enquêtés étaient frères ou sœurs des migrants, 15 étaient pères ou mères des migrants, six étaient oncles ou tantes des migrants et sept étaient cousins ou cousines des migrants.

Pour analyser tous les entretiens collectés, nous avons eu recours à l'analyse de discours et à l'analyse des contenus.

Tableau 3 : Configuration de l'échantillon enquêté

Site d'entretiens	Catégories de la population enquêtée	Nombre d'entretiens
Kinshasa	Membres des ménages ayant des migrants en Afrique du Sud	10
	Membres des ménages ayant des migrants en République du Congo	10
	Etudiants finalistes des universités locales	5
	Elèves finalistes du secondaire	5
	Travailleurs	5
	Total entretiens	35
Lubumbashi	Membres des ménages ayant des migrants en Afrique du Sud	20
	Etudiants finalistes des universités locales	5
	Elèves finalistes du secondaire	5
	Travailleurs	5
	Total entretiens	35
Mbandaka	Membres des ménages ayant des migrants en République du Congo	20
	Etudiants finalistes des universités locales	5
	Elève finaliste du secondaire	1
	Travailleurs	5
	Total entretiens	31
Brazzaville	Migrants congolais vivant à Brazzaville	24
	Migrantes congolaises vivant à Brazzaville	11
	Total entretiens	35
Johannesburg	Migrants congolais vivant à Brazzaville	22
	Migrantes congolaises vivant à Brazzaville	13
	Total entretiens	35

2.2 Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Alors que, initialement et en nous référant à l'étude de Mangalu (2011), il était prévu de réaliser les enquêtes dans huit sites ; seuls cinq sites ont effectivement fait l'objet d'une enquête. Deux sites étaient inaccessibles pour raisons de sécurité (Impfondo et Kasumbalesa) et un site était abandonné pour raisons de coûts (Zongo).

Par ailleurs, à part l'Ambassade de la RDC en République du Congo et le Beach de Brazzaville où nous avons pu collecter quelques données quantitatives sur les migrants congolais, l'accès aux données quantitatives nous a été refusé partout ailleurs, notamment à la Direction générale des Migrations de la RDC, aux motifs qu'il s'agit de données politiques et très sensibles. Les mêmes raisons ont également été évoquées en ce qui concerne les aéroports et d'autres services publics. L'Ambassade de la RDC en Afrique du Sud, basée à Pretoria, était encore fermée au public lors de notre passage comme conséquence de la séquestration orchestrée quelques mois plus tôt par des ressortissants congolais vivant en Afrique du Sud suite aux ratés du processus électoral de 2011. Toutes ces raisons expliquent pourquoi la présente étude est basée presque exclusivement sur l'exploitation des données issues des entretiens qualitatifs.

Nous aurions également souhaité aborder l'immigration des ressortissants étrangers en RDC, notamment celle des migrants provenant d'Afrique du Sud et en République du Congo, mais cette question n'a pas été prise en compte lors l'élaboration du projet soumis à l'Observatoire pour financement (Voir le document du projet déposé à l'OIM tout au début). Il ne s'agit pas d'un oubli. En effet, en RDC, les données relatives aux migrations sont considérées comme des questions relevant de la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat auxquelles les chercheurs n'ont pas accès. Par ailleurs, les étrangers africains sont très dispersés dans la ville et confondus avec les populations congolaises. Beaucoup d'entre eux seraient aussi en séjour irrégulier et par conséquent peu enclins à participer aux enquêtes. Ainsi, une étude systématique sur cette catégorie de population aurait nécessité plus de temps et plus de moyens que ceux dont nous avons disposés. Tout ceci justifie pourquoi cette catégorie de migrations n'a pas été traitée ici.

Une autre difficulté à laquelle nous avons fait face est liée au contexte actuel de la RDC. En effet, le contexte actuel de la RDC est notamment marqué par un climat de méfiance, des tensions, et une insécurité permanente. Il n'a donc pas été aisé d'aborder un ménage qui vous est étranger et de nous faire accepter

par cette dernière, surtout sur une question qui touche à sa vie privée. Tantôt, nous avons été pris pour des éclaireurs de malfaiteurs opérant la nuit, tantôt pour des agents de renseignement. Il en est de même pour d'autres pays africains où la bureaucratie n'a pas facilité la tâche aux chercheurs étrangers que nous étions.

A Kinshasa, nous avons abordé avec facilité les membres des ménages ayant des migrants en République du Congo et/ou en Afrique du Sud, grâce à notre statut d'habitant de la même ville, mais surtout grâce à notre statut de chercheur et d'enseignant d'université. Nous avons pour cela utilisé certains de nos étudiants et relations pour répertorier lesdits ménages et les contacter. A Lubumbashi, malgré la présentation de notre ordre de mission délivrée par l'Université de Kinshasa aux autorités politico-administratives, ces dernières ont été méfiantes à notre égard ; cette méfiance ne nous a pas permis de collecter les données quantitatives. Cette méfiance a été observée aussi au niveau de la population. Toutefois, nous avons réussi à recueillir des données qualitatives auprès de quelques étudiants et élèves finalistes ainsi qu'auprès des ménages ayant des membres émigrés en Afrique du Sud. Signalons que cette collecte a été facilitée par deux de nos amis qui

habitent à Lubumbashi, notamment lors des prises de contact.

A Mbandaka, la principale difficulté ne concernait pas la méfiance des populations, mais plutôt l'insécurité qui prévalait dans la ville suite aux conflits entre l'Assemblée provinciale et l'exécutif provincial. En effet, notre séjour dans cette partie du pays a malheureusement coïncidé avec la présence d'une équipe d'enquêteurs envoyée par le gouvernement central dans le but de s'entretenir avec les différentes couches de la population et les forces vives de la ville au sujet des conflits entre ces deux institutions provinciales. Ainsi, nous étions assimilés et confondus avec les membres de cette équipe. En outre, à Mbandaka, la question des migrations avec la République du Congo voisin renvoie automatiquement à un autre conflit antérieur entre deux groupes ethniques de la province, lequel conflit a entraîné un départ massif de la population de cette région vers la République du Congo. Nous avons souvent ressenti une certaine froideur de la part des enquêtés, lorsque nous évoquions ce conflit. Toutefois, notre statut d'enseignant en université nous a une fois encore été très bénéfique en nous facilitant les contacts avec les ménages et nous permettant de collecter les données.

En ce qui concerne la République du Congo, la brouille diplomatique entre la RDC et la République du Congo peu

avant notre arrivée à Brazzaville à la suite des déclarations d'un dissident politique de RDC réfugié à Brazzaville contre le pouvoir de Kinshasa n'a pas facilité la collecte des données auprès des Congolais de Brazzaville. Si nous avons eu un accès facile aux données statistiques de l'Ambassade de la RDC en République du Congo, cela n'a pas été le cas pour le service d'immigration car les autorités ne nous ont pas permis de nous rendre au port pour recueillir des données à la source, c'est-à-dire auprès du service d'immigration en recourant au registre. Pour contourner cette difficulté, nous avons eu recours à certains collègues professeurs congolais (de Brazzaville) qui ont réussi à nous mettre en contact avec les réseaux des étudiants congolais (RDC) de Brazzaville, à partir desquels nous avons pu atteindre certains migrants.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, la grande difficulté se présentait au niveau de l'accès de la population à interroger. En effet, selon la réglementation en vigueur dans

ce pays, nul ne peut interroger quelqu'un s'il n'a pas obtenu l'accord préalable du Ministère de l'intérieur et de la police locale. Dans le meilleur des cas, le traitement du dossier d'autorisation peut prendre jusqu'à deux semaines. Par conséquent, dans la mesure où la durée de notre séjour dans ce pays n'était que de deux semaines, il nous a été impossible de suivre la procédure classique. Plutôt que d'interroger directement les enquêtés identifiés, nous avons donc été amené à leur faire parvenir la grille d'entretien par email et à recueillir les grilles d'entretien remplies suivant la même voie.

3. Revue de littérature

La migration est l'un des phénomènes séculaire qui a marqué de manière indélébile l'histoire de toutes les civilisations dans toutes les régions du monde (Lassonde, 1996). C'est aussi l'un des phénomènes les plus complexes et les plus diversifiés, tant par les facteurs qui entrent en jeu que par les échelles d'analyse qu'elle implique. Dans le cadre du présent travail, nous n'avons nullement la prétention de produire une revue de littérature exhaustive sur les migrations en général, encore moins sur les migrations Sud-Sud en particulier. Il s'agira plutôt de passer en revue, en fonction de la littérature disponible, quelques aspects importants de la migration de travail intra-africaine, notamment la relation entre migration et marché du travail, ainsi que les conséquences et les causes des migrations de travail.

Toutefois, avant de se lancer dans la revue de littérature sur les migrations de travail proprement dite, il est important de préciser le sens que la littérature accorde à certains concepts de base dans le cadre de cette étude.

3.1 Définition de concepts

Selon le dictionnaire démographique multilingue (DAES-ONU et IUSSP, 1958), il faut entendre par **migration**,

l'ensemble des déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ, à un certain lieu de destination ou d'arrivée. La migration correspond à un déplacement d'un lieu à un autre pendant une période déterminée. On peut aussi définir la migration comme le changement de lieu de résidence habituelle. La migration implique donc que l'individu (migrant) ait transféré sa résidence habituelle d'un point vers un autre et que ce dernier lieu devient de ce fait sa nouvelle résidence. **La résidence habituelle** est entendue dans le sens du lieu où l'individu concerné a vécu (ou a l'intention de vivre) continuellement la plupart du temps au cours des 12 derniers mois (ou des 12 prochains mois), autrement dit au moins six mois et un jour (DAES-ONU, 2008)¹⁰. Dans le guide de recherche sur les migrations de l'Observatoire ACP sur les Migrations, le lieu de résidence habituelle est défini comme le lieu où la personne recensée a vécu continuellement la plupart du temps au cours de 12 derniers mois, sans compter les absences temporaires pendant les vacances ou les missions de travail, ou bien où cette personne a l'intention de vivre pendant au

¹⁰ On ignore pour cela les absences temporaires liées aux vacances ou aux missions de travail.

moins six mois.¹¹ Somme toute, deux critères permettent de définir une migration. Il s'agit du critère espace et du critère temps. Pour qu'il y ait migration, l'individu doit changer d'espace de référence, il doit franchir au moins une frontière délimitant différents espaces. Par rapport au temps, ce franchissement de frontière doit s'inscrire dans un cadre temporel assez long pour qu'il soit considéré comme migration. Les Nations Unies recommandent de considérer une durée minimum de six mois.

La migration est dite interne ou nationale lorsque les frontières franchies se situent à l'intérieur d'un même espace national. Dans le guide de recherche sur les migrations de l'OIM, la migration interne est entendue comme le mouvement des personnes d'une région d'un pays vers une autre afin d'y établir sa nouvelle résidence. Cette migration pouvant être provisoire ou définitive. Elle est dite **externe** ou internationale, lorsque le mouvement franchit au moins une frontière internationale reconnue dans l'objectif de s'installer dans un autre pays. Pour l'Observatoire ACP sur les migrations (2011), **une migration internationale est dite Sud-Sud** lorsqu'elle se passe entre pays n'ayant pas d'indice de développement humain (IDH)

très élevé selon le classement annuel du PNUD publié dans son rapport mondial sur le développement humain. **La migration de travail** est comprise ici dans le sens d'une migration effectuée essentiellement pour des raisons ou des besoins liés à l'emploi ou à la recherche de l'amélioration des conditions de vie. C'est un mouvement transfrontalier motivé par le désir du migrant de trouver du travail à l'étranger.

3.2 Relation entre migration et marché du travail

La question de l'impact de la migration sur l'emploi est au cœur des débats académiques, politiques et sociaux, tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Selon toute vraisemblance, tout porte à croire que les migrations en général et les migrations de travail en particulier seront un facteur majeur de la mondialisation et de relations de coopération entre Etats. Cela serait consécutif à la distribution inégalitaire de la population, des opportunités d'emploi et de revenus, de développement socioéconomique ainsi que de l'essor sans précédent de nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'échelle de la planète. La gestion de ces migrations, leur maîtrise et leur régulation mettront à dure épreuve les relations diplomatiques entre

11 Voir : <http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-Obs-ACP-Guide-de-recherFinal-06112012.pdf>.

les Etats et les régions du monde, notamment à cause des intérêts divergents des uns et des autres.

Si pour les uns, les migrations offrent des opportunités de développement, d'autres par contre soutiennent que les migrations représentent de nouveaux défis auxquels les pays doivent faire face. Les opposants à l'immigration prétendent que celle-ci contribue à l'accroissement du chômage et à la stagnation des salaires dans les pays d'accueil (Gilles, 2009) pendant que les défenseurs de l'émigration soutiennent que celle-ci et les transferts de fonds qui lui sont consécutifs ont des effets bénéfiques sur le marché du travail des pays d'émigration et sur leur économie (Gagnon et Khoudour-Casteras, 2012). Plusieurs auteurs admettent tout de même que ce sont les arguments des premiers qui reçoivent plus d'échos au niveau des médias et de l'opinion publique. Par contre, l'impact de l'émigration sur le marché du travail des pays d'origine suscite moins d'intérêt, à cause notamment de l'absence de données fiables, à la fois sur le flux des migrants et sur les marchés de travail (Gagnon et Khoudour-Casteras, 2012).

Pour en revenir aux rapports entre les migrations et le marché du travail, Gagnon et Khoudour-Casteras (2012), tout en admettant que les mécanismes qui lient les flux migratoires et le marché du travail sont complexes

et dépendent du niveau d'analyse auquel on se situe, proposent néanmoins de centrer cette analyse à travers deux principaux canaux que sont l'offre de travail et les transferts des fonds. Pour Ammassari et Black (2001) aussi, les rapports entre migration et développement doivent s'analyser à travers le marché du travail, les envois de fonds par les émigrés à leurs ménages d'origine et les nouvelles compétences acquises par les émigrés durant leurs séjours à l'étranger. Comme Gagnon et Khoudour-Casteras, ils admettent que ces rapports doivent être analysés à la fois au niveau familial et au niveau de la société, à grande échelle.

A l'échelle des ménages, deux conséquences des migrations reviennent généralement dans la littérature: la perte de la main-d'œuvre et de transferts d'argent. La perte de la main-d'œuvre est liée au départ d'un des membres actifs du ménage (Gubert, 2002 ; Gagnon et Khoudour-Casteras, 2012). Cet effet est d'autant plus important que dans la plupart des cas, il n'existe pas de possibilité de remplacer les membres partis (Wouterse, 2011). A ces conséquences, Ammassari et Black (2001) ajoutent une modification de la structure par âge et par sexe des familles, aboutissant dans certaines circonstances à des bouleversements familiaux. Dans certains villages où l'émigration est importante,

poursuivent-ils, on peut observer une entrée précoce des jeunes gens et une implication accrue des femmes dans les responsabilités qui jusque-là étaient réservés aux seuls hommes adultes. Il peut s'ensuivre une baisse de la production agricole au niveau de la communauté, c'est ce que Gubert (2002) qualifie d'*aléa moral*.

A l'échelle nationale, la somme de ces départs modifie l'équilibre sur le marché du travail, pouvant conduire à des variations des salaires réels, voire à des modifications du taux de chômage (Gagnon et Khoudour-Casteras, 2012). Pour les Nations-Unies aussi, l'émigration peut être bénéfique pour les pays d'origine au sens où elle soulage la pression sur le marché de l'emploi en réduisant le chômage et le sous-emploi prévalant dans les pays à forte potentialité de main-d'œuvre (DAES-ONU, 1998). Par ailleurs, certaines études insistent sur la pénurie de la main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie induite par l'émigration, laquelle pénurie risque de contrecarrer tout effort de développement. Adepoju (1986), analysant cette situation en Afrique subsaharienne, a observé qu'étant donné que ce sont généralement les jeunes hommes adultes et entreprenants qui partent, il s'ensuit une pénurie de main-d'œuvre, entraînant une baisse de la production, dans le domaine de l'agriculture principalement. Il

doit toutefois être admis que dans certaines circonstances, la pénurie de main-d'œuvre peut induire des changements technologiques importants (Ammassari et Black, 2001).

3.3 Relation entre migration de travail et transferts de fonds

Les liens entre migration de travail et transferts de fonds peuvent être envisagés à la fois au niveau des ménages et des grands ensembles que sont les pays.

A l'échelle des ménages, les transferts de fonds constituent la forme la plus évidente de liens que les migrants entretiennent avec leurs ménages d'origine. A ces envois d'argent liquide s'ajoutent des transferts en nature sous forme de biens de consommation courante, d'appareils électroménagers, de véhicules, qui alimentent non seulement les ménages mais parfois aussi les pays. Ces fonds et biens sont envoyés dans le but de permettre aux ménages d'origine d'acquérir des propriétés agricoles ou immobilières, de financer l'achat ou l'amélioration des logements, de financer le lancement des projets collectifs, de soutenir la scolarisation des enfants, mais plus généralement de couvrir leurs besoins alimentaires, sanitaires et autres. Comme le suggère la théorie de la nouvelle économie de migration

internationale de travail, ces fonds constituent une source appréciable de revenus pour les ménages dans les sociétés d'origine et un moyen efficace de diversification de risque (DAES-ONU, 1998 ; Ammassari et Black, 2001).

L'envoi de ces fonds et biens constitue par ailleurs une réponse de la part des émigrés à la mission qui leur ont été confiées par leurs ménages respectifs. Plusieurs études ont montré que les migrants entretiennent des contacts fréquents et réguliers avec leurs ménages d'origine (Ma Mung, 1996) ; qu'ils effectuent des transferts de biens et de fonds qui permettent d'alléger un tant soit peu la pauvreté des sociétés d'origine (Gubert, 1996) ; qu'ils effectuent des investissements immobiliers importants (Tall, 1994) ; et qu'ils assurent dans les milieux d'origine la scolarisation, les soins de santé, et même la survie économique de nombreux individus et ménages (Buechler, 1987 ; Didier-Laurent, 1996).

S'il existe à travers la littérature un certain consensus sur l'importance quantitative des fonds envoyés par les émigrés sur les revenus de ménages d'origine, le même consensus est loin d'exister en ce qui concerne l'influence de ces fonds sur le bien-être des ménages qui le reçoivent et par conséquent sur le développement des communautés d'origine. On admet également que

les conséquences des transferts de fonds peuvent aller jusqu'au niveau des ménages non bénéficiaires des transferts, notamment à travers l'évolution des prix des biens et services sur le marché, les inégalités dans l'accès de certains services et certaines commodités, etc. (Quartey, 2006 ; Garde et al., 2006 ; Naiditch, 2009).

En effet, pour bien évaluer l'incidence de ces fonds sur le bien-être des ménages et communautés, Taylor (2004) recommande d'examiner les dépenses qu'opèrent les ménages avec ces fonds. Pour lui, « *Household expenditures are critical in determining the impact of migration on migrant-sending economies, because there are the means by which income gains in migrants' households are transmitted to others in the economy* » (Taylor, 2004 : 163). Ainsi l'examen de la part de fonds que les ménages consacrent aux principales dépenses apportera des éclaircissements sur les rapports entre migrations et bien-être des ménages. En d'autres termes, il s'agira de voir à quoi sert principalement l'argent envoyé par les émigrés. La migration est supposée avoir un effet positif sur le développement si et seulement si une part importante de ces fonds est consacrée aux activités génératrices de recettes (Taylor, 2004).

Toutefois, la plupart des études concluent que les ménages qui

reçoivent des fonds les dépensent généralement plus en biens de consommation élémentaire et de luxe (logement, acquisitions foncières, remboursement des dettes) et dans la scolarisation des enfants. Peu de ménages entreprennent une véritable formation de capital par l'acquisition de biens d'équipement ou par des investissements productifs (Russel, 1986 ; DAES-ONU, 1998). C'est cette dernière constatation qui justifie la conviction maintenant largement répandue que les envois de fonds ne contribuent pas beaucoup au développement (Stahl, 1989). Pour prendre le cas de la RDC, on peut noter que les migrants assurent des transferts multiples en direction de leurs ménages d'origine. Si ceux-ci augmentent réellement le revenu des familles, force est de constater que dans leur ensemble leur incidence sur le développement local ou national est négative (Mayoyo, 1995). Comme le dit George Corm : « *ils sont certes une soupape compensatoire (...), ils calment le mal, mais ne guérissent guère le malade* » (Corm, 1993 : 57, cité par Mayoyo, 1995 : 139).

En somme, l'incidence de la migration internationale sur le marché du travail dans le pays d'origine est très limitée dans la mesure où le nombre d'émigrés est généralement faible, comparé à l'effectif élevé de la main-d'œuvre disponible mais aussi au nombre très limité

d'emplois disponibles. Mais compte tenu de la sélectivité migratoire, seuls certains secteurs d'activités sont susceptibles de connaître une pénurie de main-d'œuvre consécutive à l'émigration (DAES-ONU, 1998). Il conviendrait donc, pour mieux apprécier les conséquences de migration sur le marché du travail, d'affiner les analyses en fonction des principaux secteurs économiques. Prendre le marché du travail comme un tout risquerait de camoufler les pénuries dans certains secteurs socioéconomiques prioritaires comme l'éducation, la santé, le développement rural, l'ingénierie, les équipements, etc.

Par ailleurs, l'importance relative des effets « perte de travail » et « transferts d'argent » dépend en grande partie de quelques facteurs qu'il faut absolument prendre en compte. Il s'agit notamment de l'origine des migrants, de leur destination, de leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau d'instruction, profession, etc.), des caractéristiques de leurs ménages d'origine (niveau de vie, milieu de résidence, structure par âge et par sexe, etc.) (Mangalu, 2011 ; Gagnon et Khoudour-Casteras, 2012)

3.4 Causes et motifs de l'émigration internationale et de migrations de travail en RDC

De tous temps et en tous lieux, les hommes ont toujours migré. Mais les raisons qui poussent les individus à quitter leurs espaces de vie habituels ont, elles, connu certaines évolutions dans le temps. Même si les raisons d'ordre économique ont toujours été d'une grande importance (Zlotnik, 2003), on observe une diversité des raisons, notamment en fonction de l'espace, du temps, du contexte, des caractéristiques des migrants, etc. Par ailleurs, qu'elles soient d'inspiration économique ou autres, les études sur les raisons de migration s'accordent à reconnaître le caractère complexe du fait migratoire. Cette complexité tiendrait non seulement de la diversité des facteurs en présence, mais aussi, de la variété d'échelles d'analyse (Ndione et Lalou, 2007). En République démocratique du Congo, la situation socioéconomique difficile, l'instabilité politique et les conflits armés ainsi que le manque de perspectives, particulièrement pour les jeunes, constituent les principales causes de l'émigration. En effet, dans une étude que nous avons réalisée en 2010, nous avons observé que la propension à migrer des Congolais est intimement liée à l'évolution de la situation économique et politique (Schoumaker et al., 2010). C'est ainsi

qu'aux périodes de fortes turbulences sur le plan économique et politique correspondent globalement des taux d'émigration élevés.

Concernant les motifs de migration, la plupart des auteurs s'accordent à reconnaître la prédominance des motifs économiques dans les migrations des Congolais (Ngoie et Lelu, 2009 ; Mangalu, 2011). Ces motifs économiques sont liés à la recherche d'emploi et à l'amélioration des conditions de vie. Toutefois, ces motifs diffèrent à la fois selon les continents de destination, les périodes de départ en migration et les caractéristiques sociodémographiques des migrants, notamment le niveau d'instruction, le sexe, etc. Par exemple, si au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance, les raisons liées à la poursuite des études étaient majeures dans la migration des Congolais, au fil du temps et à mesure que les conditions de vie des populations se sont dégradées, les motifs économiques ont pris de plus en plus d'ampleur pour devenir à l'heure actuelle la principale raison évoquée par les migrants congolais pour justifier leur migration. Plus de 60 % des migrants congolais qui se rendent en Afrique y vont pour des raisons économiques, cette proportion tombe à moins de 40 % pour ceux qui se rendent en Europe (Mangalu, 2011).

Selon l'Organisation internationale pour les migrations¹², les principales causes des migrations de travail se résument à ceci :

- Les écarts existant entre les pays en termes de possibilité d'emploi et de niveau de vie ;
- L'existence d'un meilleur niveau d'étude et un accès de plus en plus large à l'information concernant les conditions de vie et de travail à l'étranger ;
- L'existence d'importants réseaux transnationaux fondés sur les liens familiaux, culturels et historiques.

12 Voir : http://www.iomdakar.org/index2.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=19&Itemid=78, consulté le 1 septembre 2013.

4. Analyse des résultats

4.1 Profils des migrants

Il est généralement admis que la migration internationale est le fait de populations urbaines et instruites (Schoumaker et al., 2010). En rapport avec cette étude, les profils des migrants congolais se rendant en République du Congo et en Afrique du Sud ne s'écartent pas significativement de ce que l'on sait. En effet, les résultats indiquent que les migrants sont des jeunes, disposant d'un niveau d'instruction appréciable.

À la question de savoir quelle est la couche ou la catégorie de la population congolaise dont la propension à migrer vers la République du Congo est plus grande ; les réponses ci-après ont été données :

*« Ce sont plus les jeunes et surtout ceux qui n'ont pas beaucoup étudié ou qui n'étudient plus qui migrent pour aller faire du commerce. Ils achètent des articles au Congo-Brazzaville et reviennent les vendre ici à Mbandaka et dans ses environs ».*¹³

« Pour le cas de notre ville de Mbandaka, ce sont toutes les couches confondues qui migrent. Mais les non et les moins instruits s'orientent plus vers le Congo-Brazzaville, tandis que les intellectuels transitent par ce pays pour aller

*dans d'autres pays africains ayant un niveau de vie un peu élevé ou carrément vers l'Europe ».*¹⁴

*« Ici à Kinshasa la majorité des jeunes qui ont étudié se rendent en Afrique du Sud et ceux qui n'ont pas beaucoup étudié se rendent au Congo-Brazzaville ».*¹⁵

*« Ce sont surtout les jeunes, toutes catégories confondues (lettrés et illettrés), qui migrent pour tenter leur chance ailleurs ».*¹⁶

*« Ce sont surtout les jeunes qui n'ont pas beaucoup évolué avec les études et dont l'avenir au pays est sombre qui migrent pour tenter leur chance ailleurs ».*¹⁷

*« La majorité sont des jeunes qui ont étudié mais qui n'ont pas de soutien, c'est-à-dire qui n'ont pas de personne pouvant leur permettre de trouver de emploi ».*¹⁸

Les extraits ci-dessus confirment que ce sont les jeunes qui migrent plus que d'autres catégories de la population. Mais on note que le critère de niveau d'instruction est associé à la fois au choix de destination et au motif

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Extrait tiré de notre entretien avec un travailleur à Kinshasa et ayant aussi un oncle paternel en Afrique du Sud et un cousin en République du Congo.

¹⁶ Extrait tiré de notre entretien avec le petit frère d'un migrant vivant en Afrique du Sud.

¹⁷ Extrait tiré de notre entretien avec un étudiant de l'université de Kinshasa.

¹⁸ Ibid.

¹³ Extrait tiré de notre entretien avec un étudiant de l'Université de Mbandaka.

de migration. C'est ainsi que les plus instruits migrent souvent pour des destinations lointaines et pour des raisons de recherche d'emploi, pendant que les moins instruits migrent pour des destinations plus proches et souvent pour des raisons de commerce transfrontalier. Par exemple, à Kinshasa, les jeunes instruits s'orientent plus vers l'Afrique du Sud pendant que les moins ou peu instruits s'orientent plutôt vers la République du Congo. Les tendances dégagées par ces résultats confirment les résultats déjà observés par ailleurs par d'autres études quantitatives sur la RDC (Schoumaker et al., 2010 ; Mangalu, 2011).

4.2 Motifs et parcours de migration

Comme le suggèrent les résultats présentés ci-avant, les motifs de la migration sont multiples et varient notamment en fonction du profil du candidat migrant et de la destination choisie. La relation théorique qui repose sur le facteur « push/pull » permet de mieux comprendre et d'analyser la migration des Congolais vers d'autres pays d'Afrique et dans le cas présent, vers l'Afrique du Sud et la République du Congo. Le facteur « push » rend compte, à l'intérieur d'une société, des éléments de répulsion ou encore des raisons qui poussent les populations vers

l'extérieur. Il s'agit entre autres, des raisons économiques, politiques, sociales et démographiques. Ce sont donc des facteurs de répulsion. Par contre le facteur « pull » ou d'attraction, sont des éléments qui, dans les pays d'accueil ou de destination, attirent les populations des pays à risque migratoire élevé (Manga, 2012).

Il convient de rappeler que la succession d'événements qui se sont déroulés en RDC durant les décennies 1990 et 2000 a notamment entraîné l'appauvrissement de la population. Il s'agit entre autre des pillages de 1991 et 1993, de l'avènement de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL)¹⁹ en 1997, des rebellions de 1998, et tant d'autres. C'est à juste titre que Kabasele (2007) affirme que la population congolaise croupit dans la misère caractérisée par l'incapacité de se loger décentement, de se nourrir à sa faim, de se soigner facilement et efficacement, de s'occuper aisément de l'instruction de ses enfants et de s'assumer pleinement en tant qu'un être humain.

Les résultats de cette étude, comme nous allons le voir à travers les extraits ci-dessous, indiquent que le chômage, la mauvaise rémunération,

¹⁹ C'est la cohésion des forces qui ont chassé le Président Mobutu au pouvoir et permit au Président Laurent-Désiré Kabila de s'emparer du pouvoir le 17 mai 1997.

l'inflation, la précarité des conditions de vie sociale, l'insécurité (guerres), la porosité des frontières constituent les facteurs de répulsion qui poussent les jeunes à migrer vers la République du Congo et/ou l'Afrique du Sud.

*« C'est le manque d'emploi qui a fait que je vienne ici à Brazzaville, si je trouve un emploi bien rémunéré à Kinshasa (RDC), aujourd'hui même je rentre au pays ».*²⁰

*« Si les Kinois viennent en masse à Brazzaville, c'est parce qu'au pays, il n'y a pas d'emploi, notre monnaie est sans valeur, il n'y a pas moyen d'épargner car le peu d'argent que l'on gagne d'abord difficilement se volatilise seulement dans la nourriture, le prix étant élevé. C'est la raison pour laquelle, nous préférons Brazzaville à cause de la stabilité monétaire, de la stabilité des prix, de la facilité de trouver des coops²¹ et d'épargner ».*²²

*« Ce sont les mauvaises conditions de vie de Kinshasa qui sont à la base de cette migration ».*²³

« Après avoir décroché mon diplôme, j'avais envie de continuer à l'université, mais faute des moyens conséquents de la part de mes parents, je n'ai pas pu continuer. Je n'ai pas non plus

*trouvé de job pour me permettre de financer mes études moi-même. C'est ainsi que je me suis décidé à venir ici à Brazzaville pour gagner de l'argent ».*²⁴

*« Ce sont les conditions de vie difficiles de Kinshasa qui font que bon nombre de Kinois viennent se débrouiller à Brazzaville où la vie semble être quand même abordable par rapport à Kinshasa ».*²⁵

*« C'est la pauvreté, le manque d'opportunité d'emploi et la vie chère au Congo qui font que les Congolais migrent vers l'Afrique du Sud ».*²⁶

*« C'est la crise socioéconomique, le manque d'emplois bien rémunérés et l'instabilité politique qui sont à la base de la migration des Congolais pour l'Afrique du Sud ».*²⁷

« C'est à la suite de la rébellion de Jean-Pierre Bemba que nous nous sommes exilés pour la première fois au Congo-Brazzaville. Une année seulement après notre rapatriement en 2008, la guerre d'Enyele²⁸ est arrivée et une partie

20 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

21 De petits métiers n'exigeant pas des qualifications particulières et souvent informels, voire illicites.

22 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

23 Ibid.

24 Ibid.

25 Ibid.

26 Extrait tiré de notre entretien avec un migrant congolais vivant en Afrique du Sud.

27 Extrait tiré de notre entretien avec un migrant congolais vivant en Afrique du Sud.

28 Enyele est l'un des groupes ethniques de la province de l'Equateur qui à cause des disputes autour des étangs des poissons avec d'autres groupes ethniques de la même région, avait déclenché des hostilités en 2009, causant ainsi des morts et le déplacement massif des populations.

de la famille s'est encore exilée au Congo-Brazzaville. Mon père et moi sommes restés au pays ».²⁹

La lecture des extraits d'entretiens qui précèdent confirme le lien supposé dans la théorie entre les conditions économiques et politiques, d'une part, et la probabilité d'émigrer, d'autre part. On y voit la prépondérance des motifs économiques, représentés ici par la recherche d'emploi, l'amélioration des conditions de vie, etc. Toutefois, les raisons réelles évoquées par les migrants congolais lors des entretiens diffèrent fondamentalement des raisons contenues dans les documents et statistiques officiels. En effet, par exemple, l'exploitation des statistiques sur les motifs de migration déclarés par les Congolais, obtenues des services d'immigration indiquent qu'environ 60 % de Congolais évoquent le motif de commerce, entre 20 et 25 %, évoquent les visites familiales et entre 15 et 20 % évoquent les motifs d'évangélisation, de deuil, de soins médicaux, etc. Dans le jargon des migrants congolais, les motifs officiels constituent ce qu'ils appellent motifs tactiques ou stratégiques, destinés à faciliter éventuellement l'obtention des documents officiels alors que les motifs réels sont les vrais mobiles qui justifient les migrations.

29 Extrait tiré de notre entretien avec un migrant de retour à Mbandaka dont la famille vit en République du Congo.

Par ailleurs, comme nous l'avons dit dans notre introduction, il se dégage également des résultats de cette étude que si globalement les motifs de migration des Congolais vers la République du Congo et l'Afrique du Sud sont presque les mêmes, il est tout de même vrai que les raisons qui motivent le choix de migrer dans l'un ou dans l'autre pays diffèrent. Cette différence s'explique notamment par le coût du transport, le niveau d'instruction, les opportunités d'emploi dans chacun des pays. On note également l'importance des membres de familles et des amis dans le choix de destination ; et ce, qu'il s'agisse de l'Afrique du Sud ou du Congo-Brazzaville. En effet, les migrants s'orientent plus facilement vers les endroits où ils ont déjà des amis ou des membres de famille installés. Cela confirme d'ailleurs les principes de la théorie des réseaux migratoires (Harbison, 1981 ; Lututala, 2005).

« J'ai choisi le Congo Brazzaville à cause de la proximité avec Kinshasa de sorte qu'en cas de problème, je puisse avoir la facilité de rentrer rapidement chez moi (Kinshasa) ».³⁰

« J'ai choisi de venir à Brazzaville à cause de mes amis qui avaient migré à Brazzaville. A leur retour, ils manifestaient les signes de la réussite à travers leurs accoutrements et leurs

30 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

témoignages. Ainsi, je m'étais décidé de venir avec eux ici à Brazzaville ». ³¹

« C'est suite à la proximité, au moindre coût du billet de transport et à la facilité des formalités par rapport à d'autres pays d'Afrique que j'ai opté pour le Congo-Brazzaville ». ³²

« Parce que Brazzaville est la capitale la plus proche de Kinshasa où j'habite et le coût du voyage est moins cher. Comme je n'ai pas encore de moyens pour aller plus loin ». ³³

« J'avais une grande famille ici à Brazzaville à qui j'étais venu rendre visite et qui m'a demandé de rester. C'est ainsi que depuis lors j'y suis installé ». ³⁴

« J'ai choisi l'Afrique du Sud parce que c'est un pays émergent où la main-d'œuvre qualifiée est utilisée ». ³⁵

« Ce sont mes amis qui se trouvaient déjà en Afrique du Sud qui m'y ont invité ». ³⁶

« J'avais de la famille qui vivait déjà en Afrique du Sud et qui m'a facilité les démarches ». ³⁷

« Parce qu'à partir de la RDC, j'avais trouvé du travail en Afrique du Sud ». ³⁸

4.3 Migration et emploi

Selon une nouvelle théorie classique, les flux migratoires entre deux pays dépendent notamment des différences de salaires entre le marché du travail du pays de départ et celui du pays d'arrivée. En termes de théorie classique, les migrants s'orientent prioritairement vers les lieux où ils peuvent rencontrer des meilleures opportunités d'emplois et de salaires. Ceci s'applique particulièrement aux travailleurs qualifiés, en raison de la forte demande dans les pays industrialisés (Solo, 2012). Quelques critiques majeures ont été formulées au sujet de cette théorie, notamment le fait que les potentiels migrants n'ont pas assez souvent une information exacte qui leur permette de mieux apprécier les différentiels de salaires. On observe également qu'outre les opportunités d'emplois, les flux migratoires sont fonction des facilités d'intégration et du capital social du candidat migrant.

Dans le cadre de la présente étude, il serait difficile d'évaluer la différence de salaire dans la mesure où bon nombre de migrants congolais vivant en Afrique du Sud par exemple, n'ont

31 Ibid.

32 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

33 Ibid.

34 Ibid.

35 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant en Afrique du Sud.

36 Ibid.

37 Ibid.

38 Ibid.

pas eu l'opportunité de travailler au pays. Ils se sont appuyés sur les informations obtenues de leurs amis ou familles ainsi que les opportunités que ces derniers leur ont présentées comme le témoignent les extraits suivants :

*« C'est parce que l'un de ses amis y habitait et y a trouvé de l'emploi. C'est ce dernier qui m'avait encouragé en m'assurant de me trouver aussi de l'emploi une fois arrivé en Afrique du Sud ».*³⁹

*« C'est à partir des informations qu'il obtenait de ses amis qui habitent en Afrique du Sud qu'il a décidé de s'y rendre. Les informations qu'il recevait présentaient l'Afrique du Sud comme un Eldorado où tout est rose ».*⁴⁰

Les migrants qui se trouvent au Congo-Brazzaville sont plus dans ce qu'ils appellent les coops (débrouille) ou dans les activités informelles. A la question de savoir combien de temps aviez-vous mis pour trouver de l'emploi, les réponses suivantes ont été données :

« Un emploi comme tel, je n'en ai pas. Mais une semaine après mon arrivée, je me suis mué en maçon et j'ai appris sur le tas. Ainsi j'ai commencé des jobs en maçonnerie et depuis lors je ne manque plus

*de quoi nourrir ma famille ici à Brazzaville ».*⁴¹

*« Je fais toutes sortes de travaux, mais actuellement je suis marchand ambulant (coopérant⁴², chayeur) ».*⁴³

*« Je suis Pasteur dans une église de la place dont je tais le nom. En outre, je suis aussi maître maçon ».*⁴⁴

*« Oui, à mon arrivée j'étais vendeur dans une boutique pendant deux mois. Après le voyage du patron, j'ai été engagé dans une société de gardiennage où j'ai travaillé 3 ans durant. Actuellement, je m'occupe de ma cabine et d'autres accessoires de communication. Je fais aussi un petit commerce en collaboration avec l'un de mes frères à Kinshasa ».*⁴⁵

*« A mon arrivée, j'étais coopérant, cela a duré six ans. Après, l'un des aînés de notre village qui est chauffeur ici m'a fait contrôleur (receveur) du bus. En fin de la journée, il m'apprenait à conduire et aujourd'hui, je suis devenu aussi chauffeur ».*⁴⁶

« Oui, ici à Brazzaville je suis médecin dans une clinique privée, mais beaucoup d'avantages auxquels nous avons droit à Kinshasa ne

39 Extrait tiré de notre entretien avec un migrant congolais vivant en Afrique du Sud.

40 Extrait tiré de notre entretien avec le père d'un migrant congolais vivant en Afrique du Sud.

41 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

42 C'est celui qui fait des coops, de petits boulots informels, souvent illicites.

43 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

44 Ibid.

45 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

46 Ibid.

*sont plus reconnus ici. Par exemple, ici à Brazzaville, il m'est interdit de faire de l'extra-muros alors qu'à Kinshasa, que vous soyez dans le privé ou dans le public, vous avez la liberté de travailler ailleurs d'autant plus que nous sommes dans une profession libérale ».*⁴⁷

*« A Kinshasa je n'avais jamais travaillé, les 'coups de main'⁴⁸ que je faisais dans les hôpitaux privés étaient rémunérés à la tâche. C'était en quelque sorte le journalier. J'avais passé un concours à l'hôpital Mutombo Dikembe, mais ils ont engagé ceux qui ont été recommandés par des autorités et/ou leurs frères ».*⁴⁹

Ces quelques extraits des entretiens constituent la preuve que la majorité des Congolais de la RDC vivant en République du Congo sont plus dans la débrouille (coops) et par conséquent n'ont pas de salaire à proprement parler. Les rares migrants congolais qui travaillent dans des structures formelles, comme ces médecins, ne sont pas non plus satisfaits de leur rémunération, mais faute de ne jamais trouver d'emploi en RDC, ils sont obligés de rester en République du Congo.

Au regard de cette réalité, peut être considéré comme travail ou emploi toute activité tant formelle qu'informelle, voire de la débrouille

communément appelée coops. Le salaire est alors l'ensemble de ce que le migrant gagne comme revenu, à la suite de n'importe quelle activité. Il convient de préciser ici que les migrants de la RDC vivant en Afrique du Sud et surtout en République du Congo considèrent la prostitution, le vol, l'escroquerie, etc., comme faisant partie des coops ou de la débrouillardise. A ce sujet, certains des enquêtés nous ont révélé ce qui suit:

*« Il y a une xénophobie qui ne dit pas son nom, la cohabitation est souvent difficile par moment et parfois, cela dégénère. Ici à Brazzaville, 15 ans après la chute du régime de Mobutu, on continue à nous appeler des 'Zaïrois', appellation qui englobe tous les maux et antivaleurs (voleurs, escrocs, détourneurs, prostitués, etc.). A ce sujet, ils ont un peu raison car certains de nos compatriotes vendent négativement l'image de notre pays. Là où on arrête des brigands ici à Brazzaville, la tête d'affiche c'est toujours nous, dans la prostitution, nos sœurs excellentes. Tout ceci contribue à ce que les autochtones et les autorités de la place développent une attitude de méfiance envers nous ».*⁵⁰

« Les Congolais de la RDC, les 'Zaïrois' comme on nous appelle ici à Brazzaville, n'inspirent pas confiance aux autochtones à

47 Ibid.

48 Petits travaux payés à la tâche.

49 Ibid.

50 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

*cause des bévues commises par ceux qui nous ont précédés. Tout ceci amoindrit nos chances d'être engagés dans des structures formelles. Dans le pire des cas, on compte sur la crédibilité de la personne qui vous parraine et sur votre comportement durant une période relativement longue ».*⁵¹

« Souvent ce sont les conditions de vie qui sont très difficiles à Kinshasa. Bon nombre d'hommes à Kinshasa sont au chômage, ceux qui travaillent sont mal rémunérés. Ce qui fait que même si tu entretiens des relations amoureuses avec un homme à Kinshasa, il ne peut pas te donner beaucoup d'argent car lui-même en manque. Souvent les 5 000 FC ou 10 000 FC que les hommes donnent à leurs copines sont insignifiants par rapport au coût de la vie. Si vous convertissez cette somme en dollars, c'est rien. Tandis qu'à Brazzaville, les femmes (filles) qui viennent se prostituer trouvent gain de cause. D'abord les hommes ont la facilité de trouver de l'argent et ensuite, ils peuvent facilement donner à une femme 5 000, 10 000 ou 20 000 FCFA par rapport sexuel selon la durée et selon le plaisir éprouvé. Un autre avantage est que quand un homme vous donne 10 000 FCFA, cette somme équivaut à environ 20 dollars E.-U. (18 000 FCFA). En outre, la nourriture est moins chère ici à Brazzaville. Tout ceci fait que les Kinois qui viennent se débrouiller ici peuvent faire des économies

*pendant deux, trois, quatre, cinq, ou six mois et lorsqu'elles rentrent à Kinshasa, elles se retrouvent avec quelque chose de consistant pour subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille. Bref, elles sont à la recherche de la vie ».*⁵²

Ces témoignages permettent d'appréhender les conflits qui ont toujours opposé les immigrés à la population locale. Ce phénomène a beaucoup été discuté dans la littérature sur l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. En effet, avec ou sans raison, la plupart des maux dont souffrent les sociétés d'accueil sont imputés aux migrants, notamment le banditisme urbain, le vol, le viol, la baisse du coût de la main-d'œuvre, etc. On aperçoit également à travers ce qui précède le rôle des mauvaises conditions de vie, notamment du chômage comme *push factors* poussant les individus à quitter leur pays d'origine.

4.4 Perception de la migration par les élèves et/ou étudiants de dernière année

La migration définie comme étant le déplacement d'une ou de plusieurs personnes d'un pays vers un autre, est perçue différemment par les élèves et étudiants avec lesquels nous avons eu des entretiens. Cette perception est notamment influencée

51 Ibid.

52 Extrait tiré de notre entretien avec un des migrants congolais vivant à Brazzaville.

par le niveau d'instruction de ces élèves et étudiants. C'est ainsi que les personnes les plus instruites ont plutôt une perception négative de la migration. Pour eux, la migration est une mauvaise chose surtout si les migrants sont des qualifiés (intellectuels). Ils assimilent cela à la fuite des cerveaux. Les personnes ayant cette perception s'appuient sur les conséquences de la migration sur le pays de départ, comme nous le confirment les extraits suivants :

*« La migration est aujourd'hui une réalité universelle. Dans notre pays, c'est par manque d'emploi que la population active part à la recherche de la survie ailleurs, ce qui est mauvais pour le développement du pays ».*⁵³

*« C'est un contraste parce que le Congo perd son capital humain au profit d'autres pays qui en tirent profit ».*⁵⁴

*« La migration n'est pas une bonne chose, car c'est la perte des cerveaux et des bras valides qui devraient contribuer au développement du pays ».*⁵⁵

*« Je suis contre ceux qui migrent quelle que soit la raison évoquée. On est mieux chez soi ».*⁵⁶

53 Extrait tiré de notre entretien avec un des étudiants finalistes de l'Université de Kinshasa.

54 Extrait tiré de notre entretien avec un des étudiants finalistes de l'Université de Lubumbashi.

55 Ibid.

56 Extrait tiré de notre entretien avec une élève finaliste de l'option biochimie à Kinshasa.

Les négativistes associent l'émigration à la perte pour le pays de départ. Ils estiment que ces pays perdent la main-d'œuvre qu'ils ont formée au profit de pays qui n'ont pas supporté les coûts de formation liés à la valorisation de cette main-d'œuvre. Pour eux, les envois des fonds consécutifs à cette migration sont loin de compenser la perte subie par le pays.

A côté des négativistes on trouve des positivistes. Pour ces derniers, la migration est une alternative ou une voie de sortie au chômage, à la pauvreté, bref aux conditions sociales qui sont très mauvaises en RDC. A ce sujet, ils se sont exprimés comme suit :

*« Tout le monde n'est pas fait pour affronter la vie. C'est parce qu'il n'y a plus d'espoir au pays que certains décident de partir à l'étranger. La faute revient en premier lieu à nos dirigeants. Si le gouvernement créait suffisamment d'emplois, améliorerait le salaire des travailleurs et uniformisait le barème de paie en tenant compte des niveaux d'études de tous les travailleurs et dans tous les secteurs, la migration serait un concept philosophique et non sociologique tel qu'il est aujourd'hui dans notre pays ».*⁵⁷

« C'est une bonne chose parce que si quelqu'un migre, c'est-à-dire il y

57 Extrait tiré de notre entretien avec un des étudiants finalistes de l'université de Lubumbashi.

*a des raisons valables telles que la recherche d'emploi, la poursuite des études, etc. ».*⁵⁸

*« Si les Congolais migrent c'est parce que notre pays est mal organisé, comment expliquer que dans son pays l'on ne soit pas à-même de trouver du travail et de vivre décemment ? ».*⁵⁹

*« C'est une bonne chose parce que rien ne marche ici chez nous, il faut partir chercher la vie ailleurs ».*⁶⁰

*« Selon moi la migration est une bonne chose, car quelqu'un, en quittant son pays, son milieu naturel, peut s'épanouir ailleurs et par conséquent améliorer son mode et ses conditions de vie ».*⁶¹

*« La migration est une bonne chose parce que ça permet les échanges des connaissances. En plus avec la crise, le chômage et la pauvreté qui est devenue le mode de vie en RDC, les gens qui migrent échappent à cette situation et améliorent tant bien que mal leur condition de vie ».*⁶²

« D'abord si les Congolais migrent, c'est parce qu'il n'y a pas de travail,

*les gens sont mal payés et le social est très médiocre. Dans ce contexte, la migration devient une solution salvatrice ».*⁶³

Cette deuxième perception domine nettement chez les élèves et les personnes de faible niveau d'instruction. En effet, étant donné les faibles perspectives que ces personnes ont pour améliorer leurs conditions de vie au pays, les migrations s'offrent à elles comme une perspective susceptible d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie. Encore une fois, les conditions de vie difficiles au pays, les faibles salaires, le chômage ont été cités comme les principaux *push factors*.

Une autre perception est celle dite des relativistes. Pour ces derniers, la migration en soi n'est ni bonne ni mauvaise. Tout est question de politique migratoire du pays de départ pour capitaliser les effets bénéfiques de la migration de ses sujets.

Une différence de perception de la migration par les élèves et étudiants finalistes se dégage aussi au niveau du sexe. Si les garçons de manière générale ont une perception positive de la migration au regard du chômage et pauvreté, les filles ont plutôt une perception relative. Deux raisons expliquent cette attitude relativiste. Premièrement, malgré le chômage

58 Extrait tiré de notre entretien avec un élève finaliste de l'option pédagogique à Lubumbashi.

59 Extrait tiré de notre entretien avec une élève finaliste de l'option biochimie à Kinshasa.

60 Extrait tiré de notre entretien avec un des étudiants finalistes de l'ISTM/Kinshasa.

61 Extrait tiré de notre entretien avec une élève finaliste de l'option commerciale à Kinshasa.

62 Extrait tiré de notre entretien avec un des étudiants finalistes de l'université de Mbandaka.

63 Extrait tiré de notre entretien avec une élève finaliste de l'option biochimie à Kinshasa.

et les conditions de vie difficiles au pays, les filles espèrent se marier avec des hommes riches ou alors trouver un bon emploi au pays sans nécessairement migrer. A propos de l'étroitesse du marché de l'emploi, elles estiment avoir beaucoup plus de chance que les garçons de trouver un emploi. A ce sujet, une étudiante nous a déclaré ce qui suit :

*« Généralement là où le garçon éprouve des difficultés, une fille réussit toujours. Si une fille est d'abord intelligente ensuite jolie, je ne peux pas comprendre qu'elle ne trouve pas du travail voire un bon travail. A moins que tous les postes de commandement reviennent aux femmes, ce qui n'est pas le cas ».*⁶⁴

On voit ici que les filles comptent, en plus de leur niveau d'instruction pour trouver de l'emploi, aussi sur leurs charmes. Certaines d'entre elles sont prêtes à « vendre » leurs charmes auprès de recruteurs (qui sont généralement de sexe masculin) pour pouvoir trouver du travail. Cela montre tout de même les difficultés à trouver du travail via les canaux formels.

En rapport avec le site d'enquête, on observe que les élèves et étudiants de la ville de Mbandaka sont plus réticents à la migration que ceux de Kinshasa et de Lubumbashi. Cette

réticence tiendrait au fait que les élèves et les étudiants de la ville de Mbandaka ne sont pas souvent en contact régulier avec les leurs qui sont à l'étranger, à l'inverse des élèves de Kinshasa et de Lubumbashi. Par ailleurs, la République du Congo est la première destination à l'étranger des élèves et étudiants de Mbandaka. Une mauvaise perception des migrations par ces étudiants s'explique par le caractère souvent forcé des migrations vers ce pays.

4.5 Perception de la migration par les travailleurs

Nous l'avons déjà indiqué, la recherche de travail est un des motifs de la migration. Comme les élèves et étudiants finalistes, la perception de la migration par les travailleurs est également de trois ordres. Il y a les positivistes, les négativistes et les relativistes. Mais, il y a aussi des différences selon le niveau d'études, le travail exercé (honorifique et rémunérateur), l'âge, l'état matrimonial, etc.

Les extraits suivants résument la perception positiviste de la migration:

« Les Congolais qui migrent, à mon avis, ont raison de le faire, surtout pour une cause économique. Je les apprécie et les envie. Moi aussi je rêve un jour de migrer car ici notre Etat ne sait pas valoriser et rendre les intellectuels utiles à eux-mêmes,

⁶⁴ Extrait tiré de notre entretien avec une des étudiantes finalistes de l'Institut Supérieur de Commerce de Kinshasa.

à leurs familles et à la société tout entière ». ⁶⁵

« Certaines personnes, à la suite de l'influence des médias, décident d'aller chercher mieux ailleurs mais souvent elles ne connaissent pas les réalités de là où elles vont. De toutes les façons, qui ne risque rien n'a rien ». ⁶⁶

Les travailleurs moins âgés célibataires ou mariés avec un ou deux enfants sont majoritaires dans cette perception.

« Je qualifie d'inconscients tous nos frères qui quittent le pays pour aller s'installer ailleurs. On est mieux chez soi et nous devons faire en sorte d'améliorer les conditions de vie dans notre pays. A ce sujet, poursuit-il, un président américain avait dit aux Américains : n'attendez pas ce que l'Amérique fera de vous, mais ce que vous vous ferez pour l'Amérique ». ⁶⁷

Telle est la caractéristique de la perception des travailleurs qui sont dans le courant négativiste de la migration. Dans ce courant, il y a davantage de travailleurs dont l'âge est avancé et ceux dont le métier est plus rémunérateur comme l'indiquent les extraits ci-dessous, le premier

d'un magistrat et le second d'un agent d'une entreprise pétrolière.

« Personnellement, je n'envisage pas d'aller vivre à l'étranger et d'abandonner mon travail. On est mieux chez soi. En Europe, il y a trop de racisme et d'injustices. Je souhaite rester au Congo parce que le peu qu'on me paye comme magistrat, je le consomme à l'état brut sans taxe ni impôt exorbitant sur ma rémunération ». ⁶⁸

« De par mon emploi qui est du reste prometteur, je n'envisage pas de migrer parce que selon les informations en ma possession, même si tu trouves de l'emploi à l'étranger, il y a des taxes, les factures colossales des différentes charges (chauffage, l'eau, etc.), après avoir payé toutes ces taxes et charges, tu risques de rester avec rien de consistant ». ⁶⁹

Pour un autre enquêté du même courant, « La migration est le fait de la souffrance et du sous-développement. Ce sont les raisons qui poussent les gens à aller ailleurs croyant y trouver mieux ». ⁷⁰ Mais, à la question de savoir s'il est disposé à migrer, il répond: « Oui, comme j'ai de la famille à l'étranger, s'ils font des démarches pour que je les rejoigne ou si une autre occasion se présente, je vais y aller

65 Extrait de notre entretien avec un enseignant du secondaire à Lubumbashi.

66 Extrait tiré de notre entretien avec un fonctionnaire du ministère de Justice à Kinshasa.

67 Extrait tiré de notre entretien avec un vendeur dans un magasin à Lubumbashi. Ce dernier est un refoulé de l'Europe.

68 Extrait tiré de notre entretien avec un magistrat à Kinshasa.

69 Extrait tiré de notre entretien avec un agent d'une société pétrolière à Kinshasa.

70 Extrait de notre entretien avec un enseignant du secondaire à Kinshasa.

pour m'y installer ». ⁷¹ Ce qui signifie que malgré le fait qu'il travaille, cet enseignant du secondaire vit dans la souffrance et la pauvreté. Il espère trouver mieux en migrant.

Pour traduire la perception du courant relativiste de la migration, l'un des enquêtés a déclaré ce qui suit :

« Nous sommes en Afrique, si quelqu'un quitte le pays pour aller acquérir des connaissances et revenir pour contribuer au développement du pays, ce n'est pas mauvais. Ce qui est mal, c'est de partir pour ne plus revenir ». ⁷²

4.6 Perception de la migration par le ménage

Bien que les migrations résultent entre autres, du choix que font certains de prendre leur vie en main hors du milieu d'origine, l'influence de la famille ou du ménage sur le destin personnel ne peut plus aujourd'hui être remise en question (Lerch et Wanner, 2006). Qu'il soit perçu comme une institution ou comme un système de relations, le groupe familial constitue le premier espace social où des ressources mobilisables sont perçues par les individus (Bawin-Legros, 1996). Le caractère collectif de la migration découle du fait que l'individu fait

partie d'un tissu dense de sociabilité qui le construit et qu'il construit, dont il attend des soutiens et/ou auquel il devra apporter des soutiens de toutes sortes. Il s'agit du ménage, du groupe familial élargi, du clan, de la lignée, des amis, etc. qui fonctionnent de manière collective.

Plusieurs études ont démontré pour le cas de la RDC, l'implication des familles dans le processus migratoire de leurs membres (Sumata et al., 2004 et Mangalu, 2011). Cette implication se fait au moment des préparatifs pour le départ des candidats migrants, notamment en finançant leur voyage ou en facilitant leur accueil, leur installation et leur insertion ou en mettant à leur profit le réseau des relations. Nombreux sont des Congolais (Kinois) qui sont arrivés en Europe après que leurs familles se furent réunies pour décider de vendre tel ou tel bien familial afin de financer leur voyage (Mayoyo, 1995).

Une fois arrivés au pays de destination et installés, les migrants sont censés rendre la pareille aux leurs restés au pays en effectuant des transferts financiers et/ou matériels. Il s'agit en effet, d'un contrat tacite qui les oblige à participer à la vie de la famille et notamment à y contribuer financièrement. Mangalu (2011) explicite cette réalité en soulignant que les transferts de fonds sont devenus au fil du temps la forme la plus évidente de la participation

⁷¹ Ibid.

⁷² Extrait de notre entretien avec un Assistant d'université de Kinshasa.

des migrants à la (sur)vie de leurs ménages d'origine. C'est d'ailleurs, notent certains auteurs, l'espoir d'accéder à ces fonds et biens ainsi que la possibilité de reproduction de la migration en leur sein qui justifient l'implication de plus en plus grande des ménages dans la migration de leurs membres (Lututala, 1987 ; Pessar, 1986 ; De la Brière et al., 2002). Ainsi, pour la plupart des familles kinoises, envoyer un des leurs en Occident est perçu comme un investissement, un moyen de diversifier leurs sources de revenus et, par ricochet, d'améliorer leurs conditions de vie.

Dans le cadre de cette étude, il nous paraît également nécessaire de mesurer l'implication des membres de la famille ou des amis pour la migration d'un de leurs vers l'Afrique du Sud, en raison du coût élevé de l'ensemble des démarches et du titre de transport pour ce pays ainsi que de l'espoir d'y gagner sa vie au regard des opportunités que ce pays est censé offrir. Pour la République du Congo, il n'y a presque pas de la mobilisation en terme financier ou de démarches de la part des membres de la famille ou des amis. Ceci s'explique en partie par la proximité, la porosité et le coût de voyage qui est presque insignifiant. Dans sa thèse de doctorat, Mangalu (2011) avait également démontré que l'investissement des ménages à la migration de leurs membres était fonction à la fois de l'éloignement de

la destination envisagée, du caractère « lucratif » de cette destination et des caractéristiques des candidats à la migration.

Une question a été posée aux ménages en rapport avec la réception des transferts et/ou des biens de la part de leurs migrants vivant en Afrique du Sud ou au en République du Congo. Les réponses suivantes ont été recueillies :

*« Oui, ma sœur de l'Afrique du Sud envoie de l'argent. Cet argent est envoyé, non seulement à moi, mais aussi, à toute la famille. Par ailleurs, chaque fois qu'il y a un problème en famille, comme le cas de maladie ou de deuil, elle a toujours contribué. Quelques autres fois, elle envoie de l'argent à l'occasion des fêtes ».*⁷³

« Mon fils est en Afrique du Sud depuis dix ans aujourd'hui. C'est moi qui ai financé son voyage. Mais, il ne m'a jamais assisté. Au début, il donnait comme alibi les études, en suite j'ai appris qu'il s'était marié et enfin, ce sont des fausses promesses qui se suivaient. C'est ainsi que je l'ai radié de la liste de mes enfants. Quand bien même les gens qui me connaissent comme étant son père viennent me donner de ses nouvelles, je ne suis pas chaud. Chose curieuse, j'apprends qu'il est pasteur, quel est ce Dieu qui peut admettre que son serviteur ne s'occupe pas de ses parents ? A

73 Extrait de nos entretiens réalisés à Kinshasa avec une petite sœur d'une migrante vivant en Afrique du Sud.

mon avis, il est déjà privatisé par son épouse Sud-africaine, qui lui a inculqué leur mentalité ».⁷⁴

A la question de savoir ce que représente l'argent et/ou biens qu'ils reçoivent de leurs migrants, certains membres des ménages ont déclaré ce qui suit :

« Mon frère de Brazzaville m'a envoyé 30 dollars E.-U. il y a 2 ans, vous connaissez la suite. C'est juste un sauvetage ponctuel ».⁷⁵

« L'argent que mes parents reçoivent de mon grand frère de Brazzaville constitue un apport important car ça leur permet de résoudre certains problèmes de ménage ».⁷⁶

« L'argent que nous recevons de notre grande sœur d'Afrique du Sud est certes peu par rapport à nos besoins, mais c'est une contribution non négligeable ».⁷⁷

Il se dégage de ces extraits, deux grandes perceptions différentes des ménages sur la migration. Ce qui détermine ces différentes perceptions, c'est le fait de recevoir ou non, de l'argent de la part du migrant. Pour les ménages qui

reçoivent des transferts, la migration est perçue comme une bonne chose car ses retombées constituent une contribution non négligeable leur permettant de satisfaire certains de leurs besoins. Pour les ménages qui ne reçoivent pas de transferts, la migration est une perte, surtout lorsque le ménage a investi dans la migration du migrant. C'est le cas de ce père qui, déçu par le comportement de son fils, a décidé de le « rayer de la liste de ses enfants ».

Mais on note aussi, comme le soulignaient déjà d'autres études antérieures dans le cas de la RDC, que les transferts sont plus utilisés dans les besoins quotidiens des ménages qu'ils ne participent aux investissements (Sumata et al., 2004 ; De Bruyn et Wets, 2006 ; Mangalu, 2011).

4.7 Perception de la migration par les migrants

Etant objets et sujets de la migration, les migrants ont, eux aussi, une perception de ce phénomène. Ils perçoivent la migration comme une opportunité qui leur permet non seulement d'échapper au chômage et à la pauvreté, mais aussi et surtout, comme une opportunité leur permettant d'améliorer leur condition de vie ainsi que celles de leurs familles restées au pays. Ces perceptions se fondent à la fois sur

74 Extrait tiré de nos entretiens réalisés à Lubumbashi avec le père d'un migrant vivant en Afrique du Sud.

75 Extrait tiré de nos entretiens réalisés à Kinshasa avec le petit frère d'un migrant vivant en République du Congo.

76 Extrait tiré de nos entretiens réalisés à Kinshasa avec le petit frère d'un migrant vivant en République du Congo.

77 Extrait de nos entretiens réalisés à Kinshasa avec une petite sœur d'une migrante vivant en Afrique du Sud.

le revenu que l'on peut tirer de son emploi, mais aussi sur les conditions de travail. Signalons enfin que ceux des migrants qui n'avaient pas eu à travailler au pays faute d'emploi voient dans la migration une occasion de pouvoir enfin trouver un emploi. Ceux qui ont travaillé au pays avant de migrer espèrent voir leur salaire être triplé, quadruplé ou plus ; ce qui correspond ici à la théorie néoclassique. Les deux groupes de migrants espèrent améliorer leurs revenus pour pouvoir venir en aide, un tant soit peu, aux membres de leurs familles restés au pays. Ces aides sous forme de transferts sont globalement perçues par les migrants comme une obligation.

Les extraits suivants donnent la synthèse des réponses des migrants sur la question de savoir s'ils viennent en aide aux membres de leurs familles restés au pays et sur la perception qu'ils font de ces aides :

« Oui, Je suis dans l'obligation de le faire. Quand vous êtes à l'étranger, il faut quand même faire un petit geste en faveur des parents. Pas plus tard qu'hier, j'ai envoyé quelques habits et 50 dollars E.-U. à mes parents et à mes petits frères pour préparer la rentrée scolaire. »⁷⁸

Dans cet extrait d'entretien, on perçoit clairement à la fois la perception que le migrant se fait des transferts mais

aussi l'utilisation de ces derniers. Les transferts s'apparentent à une obligation du migrant vis-à-vis de sa famille, notamment pour soutenir la scolarisation des enfants. Ces résultats confirment ceux que nous avons obtenus dans une enquête quantitative réalisée à Kinshasa en 2007 et dont les résultats ont été présentés en 2001 (Mangalu, 2011).

« Oui, j'assiste mes parents presque tous les mois, mon père est malade depuis de nombreuses années et il est pris en charge par moi. Actuellement, toute ma famille (enfants et épouse) est à Kinshasa et c'est toujours moi qui la prends en charge. Pas plus tard que ce matin je leur ai envoyé 70 dollars E.-U. »⁷⁹

L'aspect d'obligation revient également dans cet extrait d'entretien. Chaque mois, le migrant est obligé de rapatrier de l'argent au profit de son père malade. La maladie constitue également un autre poste de dépense important des transferts reçus de migrants (voir également Mangalu, 2011).

Un autre aspect à signaler est qu'à l'étranger le migrant congolais, qu'il ait étudié ou non, est prêt à accepter n'importe quel emploi, pourvu que cet emploi, même s'il ne correspond pas à ses qualifications, lui rapporte des revenus. C'est ainsi qu'une fois à l'étranger, ils n'hésitent pas à exercer

78 Extrait de notre entretien réalisé à Brazzaville avec un migrant congolais exerçant un emploi précaire.

79 Ibid.

certaines emplois qu'ils refuseraient d'exercer au pays. Certains justifient cela en évoquant l'adage: « *Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens* ». L'extrait suivant de l'entretien que nous avons réalisé avec un jeune congolais à Brazzaville illustre cet état d'esprit.

Un jeune congolais que nous avons abordé à Brazzaville nous a déclaré ce qui suit :

*« A Kinshasa, nous comptons sur les parents et d'autres membres de la famille pour vivre et cela crée en nous de la paresse. Mais quand nous sommes en dehors du pays et loin de la famille, nous nous retrouvons seuls et dans ces conditions, nous développons une conscience de nous prendre en charge. Ainsi, les emplois qui paraissaient « honteux » à Kinshasa, cessent de l'être lorsque nous sommes à l'étranger. C'est notamment le cas des métiers de porteur, de pousse-pousseur, de videur de toilettes, etc. ».*⁸⁰

Cet extrait permet de se rendre compte que l'éloignement vis-à-vis de la famille consécutif à la migration développe chez les migrants des aptitudes d'auto-prise en charge. Dans ces conditions, ce n'est pas forcément l'emploi exercé ou les conditions de travail qui comptent, mais bien plus l'argent ou le revenu que génère l'emploi exercé.

Toutefois, malgré le fait que les emplois qu'ils exercent à l'étranger leur procurent de l'argent, certains migrants n'oublient pas pour autant les humiliations, les maltraitements et les désillusions qu'ils vivent à l'étranger. Ceci permet de nuancer un peu leur perception de la migration.

Ainsi, cherchant à savoir ce que pensent les migrants sur leurs conditions et modes de vie, les réponses et suggestions suivantes nous ont été données :

*« Je demande aux autorités de la RDC de tout faire pour créer des emplois et de bien rémunérer les travailleurs. Si aujourd'hui nous subissons des humiliations, c'est parce que rien ne va dans notre pays. Que les autorités améliorent la vie sociale, revalorisent et stabilisent notre monnaie ».*⁸¹

*« Avec mon métier de courtier, je gagne aussi de l'argent qui me permet de vivre bien, mais étant Congolais de la RDC (Zairois), certains Congolais de Brazzaville, une fois je leur trouve la maison en location ou une parcelle à vendre, refusent de payer ma commission, sachant que même si je les trainais en justice ils auraient toujours raison sur moi. Nous Congolais de la RDC nous souffrons ici, on nous insulte, on nous maltraite par tous les moyens, mais nous supportons. L'essentiel pour nous est de gagner de l'argent ».*⁸²

81 Ibid.

82 Extrait de notre entretien réalisé à Brazzaville avec un migrant.

80 Ibid.

*« Si nous vivons ici, c'est malgré nous. Nous sommes objets des insultes, des mauvais traitements de la part de la population congolaise et surtout de sa police. Même si vous êtes en ordre, c'est-à-dire si vous avez la carte consulaire et la carte de recensement, nous sommes toujours la proie facile de la part de la police ».*⁸³

*« Ici nous souffrons et cela me pousse à confirmer ce qui se dit souvent que l'on est mieux chez soi. Si nous venons à l'étranger, c'est pour gagner beaucoup d'argent, épargner et investir. Mais si à l'étranger vous travaillez encore pour le ventre, c'est triste et déplorable. Si nos autorités améliorent le social du peuple congolais en créant des emplois, en rémunérant les travailleurs de manière régulière et en tenant compte du panier de la ménagère et surtout en stabilisant la monnaie et le prix, personne ne restera ici au Congo-Brazzaville ».*⁸⁴

On peut tirer des extraits des entretiens ci-dessus que beaucoup de migrants congolais, particulièrement ceux de la République du Congo, sont dépités de leurs conditions de vie et de travail. Ils ont un sentiment partagé ; ils sont conscients des difficultés qu'ils vivent à l'étranger, mais paradoxalement ils ne sont pas prêts à retourner au pays tant que les conditions de vie et de travail ne

seront pas améliorées. Ils en appellent aux autorités congolaises (RDC) pour agir dans ce sens. Ces extraits d'entretiens montrent également les migrants congolais ne bénéficient pas de la protection diplomatique de leurs Ambassades et consulats à l'étranger.

La proximité et la porosité des frontières entre la ville de Kinshasa et la ville de Brazzaville, favorise le banditisme transfrontalier. En effet, certains bandits de grands chemins n'hésitent pas à trouver refuge à Brazzaville après avoir commis des forfaits à Kinshasa et vice-versa. Tel est le cas dans le récit de ce jeune migrant congolais rencontré à Brazzaville dont la mère a été sauvagement abattue à Kinshasa par les Kuluna⁸⁵ dans la commune kinoise de Barumbu.

« Il y a une année et deux mois que ma mère a été abattue par les Kulunas du quartier à cinq heures du matin. Alors qu'elle se rendait à la boulangerie pour retirer sa commande de pains, ma défunte mère tomba dans l'embuscade tendue par les Kulunas du quartier. Après lui avoir arraché les pains et le peu d'argent qui lui restait, ces

⁸⁵ Bandits urbains, opérant souvent en bande avec des armes blanches dans les rues et artères principales de la ville de Kinshasa pendant des heures tardives et sous l'obscurité pour extorquer des biens de valeur et de l'argent aux passants. Durant leurs opérations ils peuvent blesser grièvement ou même tuer ceux qui leur résistent.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid.

derniers la tabassèrent à mort. Après leur forfait, tous ces Kulunas ont disparu de la circulation. Du coup, pas moyen de porter plainte. Devenu malgré moi chef de ménage après le décès de ma mère, j'étais dans l'obligation de chercher de l'argent pour subvenir aux besoins de mes trois jeunes frères. C'est cet objectif qui m'amène régulièrement ici à Brazzaville. Un jour, alors que je transportais le bagage d'un client ici à Brazzaville, j'ai vu l'un des bourreaux de ma défunte mère qui, lui aussi, transportait le bagage de son client. M'ayant aperçu, il a jeté par terre le bagage qu'il transportait et a pris fuite. J'ai essayé de crier au voleur, rien n'à faire, le Monsieur avait déjà disparu dans la nature ».⁸⁶

A travers ce récit, il apparaît également que les migrants ne sont pas tous des honnêtes gens. Il y a parmi eux des repris de justice et de malfrats d'où la nécessité de surveiller les frontières mais aussi d'assurer une collaboration policière entre les deux capitales. Ainsi, sans restreindre le droit des personnes à aller et venir, devrait être envisagé d'accorder plus de facilités de mobilité à certaines catégories de personnes plutôt qu'à d'autres, et ce dans le cadre d'une politique migratoire ou d'accords bilatéraux entre Etats. Les profils de ces différentes personnes devraient être définis selon les objectifs généraux

du développement socioéconomique mais aussi en fonction des exigences et demandes particulières du marché de l'emploi.

4.8 Esquisse d'une politique nationale de migration

La nécessité pour chaque pays de disposer de sa politique nationale de migration n'est plus à démontrer étant donné les liens très étroits entre, d'une part, la migration et la sécurité nationale et, d'autre part, la migration et le développement socioéconomique. La République démocratique du Congo ne connaîtrait probablement pas tous les désordres qu'elle vit dans sa partie orientale si la gestion rationnelle de la migration avait fait l'objet de préoccupations politiques de ses dirigeants. Au-delà des préoccupations sécuritaires, la gestion rationnelle des migrations peut également avoir des effets bénéfiques sur le développement socioéconomique. Dans la littérature scientifique, le marché du travail, la fuite des cerveaux, les transferts des connaissances et des modes d'organisation, les transferts des biens et des fonds de la part des émigrés à leurs sociétés d'origine sont souvent cités comme des domaines à partir desquels pourrait s'étudier les interrelations entre la migration et le développement socioéconomique (Ammassary et Black, 2001).

⁸⁶ Extrait de notre entretien réalisé à Brazzaville avec un migrant.

Cela dit, une politique migratoire cohérente doit, en principe, s'insérer dans la politique générale du développement socioéconomique. Il s'agirait de valoriser tous les effets bénéfiques potentiels des migrations sur le développement, qu'il soit question de l'entrée des étrangers sur le territoire national ou du départ des nationaux vers l'étranger. En effet, le développement sans précédent des moyens de communication et de transport, auquel s'ajoute la porosité des frontières de certains pays, particulièrement ceux du Sud, rendent illusoires les politiques de fermeture des frontières. Les pays doivent s'accommoder de cette nouvelle donne et mettre en place des politiques plus souples pour tirer le meilleur profit de cet état de fait. C'est justement à cela que tiennent les quelques propositions que nous allons émettre ici concernant la politique nationale de migrations de la RDC, en nous limitant essentiellement au domaine de l'emploi. Signalons également que les propositions à faire ici ne porteront que sur la gestion des migrants nationaux.

Axe 1 : Libre circulation des nationaux

La politique de migration doit réaffirmer le principe constitutionnel de la libre circulation des nationaux. En effet, à l'état actuel de son économie et de son développement,

la RDC n'a pas les moyens de retenir ses citoyens désireux de migrer pour espérer l'amélioration de leurs conditions de vie. La politique à mener dans ce sens ne doit ni encourager et encore moins décourager la migration des Congolais. En effet, même s'il faut admettre que dans un premier temps, la sortie des Congolais du territoire national pour aller s'établir à l'étranger constitue assurément une perte démographique et économique pour la nation, nul n'ignore les avantages que l'on peut tirer aujourd'hui d'une dispersion encadrée et engagée dans le développement de son pays. Signalons aussi que ces départs sont susceptibles de soulager la pression sur le marché du travail et de réduire le potentiel des tensions sociales consécutives au chômage. Toutefois, malgré le caractère ouvert de la politique nationale de migrations de la RDC que nous recommandons, les pouvoirs publics se doivent de protéger certaines professions particulières du risque d'émigration massive, notamment les médecins, les professeurs d'université, les ingénieurs hautement qualifiés, etc. A ce sujet, les pouvoirs publics peuvent recourir à certaines politiques incitatives, notamment en matière de rémunérations et promotions sociales pour dissuader ces spécialistes de recourir à la migration de survie.

Axe 2 : Combattre les migrations clandestines et irrégulières

Pour préserver son image à l'étranger, la RDC se doit de mettre en place les mécanismes pour décourager et au besoin limiter toutes les tentatives de migration irrégulière à partir de son territoire. Ceci peut passer par la pénalisation de la migration irrégulière et par le renforcement et la modernisation des services chargés de gestion de migration et de frontières.

Axe 3 : Protéger et défendre les intérêts des nationaux à l'étranger

L'une des missions souveraines d'un Etat digne de ce nom est de protéger tous ses nationaux, qu'ils vivent au pays ou à l'étranger. Cette protection doit s'étendre à tous les Congolais quel que soit le caractère régulier ou irrégulier de leurs migrations et partant de leurs séjours à l'étranger. A ce sujet, beaucoup des Congolais de l'étranger ont l'impression d'être abandonnés par leur pays. Ils affrontent généralement seuls, sans l'aide de leur pays d'origine, toute la machine administrative des pays d'accueil, qui n'est pas toujours bienveillante envers eux. Certains Congolais se font exploiter et même abuser, parfois sexuellement, sans la moindre protection de leur pays d'origine, ce qui est inadmissible. La protection des Congolais à l'étranger pourrait passer notamment par la

dépolitisation de nos Ambassades, consulats et chancelleries à l'étranger. En effet, les Ambassades et les chancelleries de la RDC ont surtout servi durant la deuxième République comme des extensions de services de sécurité dont l'une des missions premières consistait à traquer les migrants congolais, considérés à tort ou à raison, comme des opposants du régime. Actuellement, tout en gardant l'héritage de la deuxième République, beaucoup d'Ambassades servent d'extensions, de cellules du parti ou de coalition des partis au pouvoir. N'y sont invités que les Congolais appartenant à ces groupes. Cette situation doit cesser pour mettre en place des Ambassades et chancelleries plus professionnelles et ouvertes à tous les Congolais, dans leur diversité.

Axe 4 : Encourager et soutenir l'organisation des migrants Congolais en associations de développement

A l'instar de ce que l'on observe notamment pour les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, l'Etat doit soutenir et encourager, à travers ses consulats, ses ressortissants à se regrouper en association de développement. Il doit leur accorder ou faire accorder certaines facilités administratives et politiques pour permettre leur connexion avec le pays. Pour assurer le suivi de cette recommandation, il serait souhaitable de créer un service public technique

et apolitique⁸⁷ chargé de la gestion des Congolais de l'étranger, tel que le Haut-commissariat des Maliens de l'étranger.

Axe 5 : Faciliter et soutenir la circulation des migrants hautement qualifiés

Il y a en RDC certaines professions qui souffrent d'un manque criant de cadres et spécialistes. Par ailleurs, plusieurs études ont montré de manière claire que les migrants congolais jouissent généralement d'un niveau d'instruction appréciable (Mangalu, 1998 et 2011). Dans certains pays, comme la Belgique par exemple, ils seraient même plus instruits que la moyenne de la population locale (Schoonvaere, 2010). Ainsi, sans détacher certains de ces migrants possédant des qualifications particulières de leur pays d'accueil, l'État peut envisager un système, comme ce qui est fait pour le programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) de l'OIM, permettant à ces Congolais

de venir de temps en temps offrir leur compétence au pays, notamment dans le domaine médical, technique et de la formation de la jeunesse.

Axe 6 : Mobiliser l'épargne des migrants et la canaliser vers les micro-projets de développement

Beaucoup d'études ont montré que les migrants congolais envoient régulièrement de l'argent et des biens à leurs familles d'origine et que dans la plupart des cas, cet argent est utilisé pour les besoins quotidiens de ces familles, sans incidence réelle sur le développement local (Mangalu, 2011 ; De Bruyn et Wets, 2006 ; Bagalwa et Monnier, 2002). L'État pourrait d'abord faciliter et réduire les frais d'envoi, notamment en installant dans les pays d'accueil des Congolais, certaines représentations de banques locales. L'expérience de pays, comme le Maroc, l'Équateur, le Mali, pourrait inspirer les politiques en cette matière. Par ailleurs, l'ouverture de lignes de crédit accessibles aux membres de cette diaspora et leurs familles d'origine pourrait aider aussi à dynamiser l'économie locale, notamment en facilitant l'émergence d'une classe moyenne. De même, des actions ciblées de certaines institutions nationales de promotion de l'investissement en direction des migrants et de leurs familles pourraient aussi avoir des effets bénéfiques sur l'économie nationale.

⁸⁷ Signalons quand même que entre 2006 et 2008, il a été créé au sein du gouvernement de la République un vice-ministère chargé de Congolais de l'étranger. Cette création a été saluée par beaucoup d'acteurs œuvrant dans le domaine de migration. Malheureusement, non seulement le mode de fonctionnement de cette structure était plus politique que technique, mais aussi l'expérience a été arrêtée très tôt, à la suite de certains ajustements financiers avec les institutions de Bretton Woods.

5. Conclusion et recommandations

Au terme de cette étude ayant porté sur la Migration de travail Sud-Sud, on peut noter que les principaux objectifs de départ ont été atteints. En rapport avec le lien entre l'insuffisance du marché du travail, la faible rémunération et la propension à migrer, les résultats ont dégagé un lien très étroit entre la recherche de l'emploi et la migration. La quasi-totalité des migrants sont partis à la recherche de meilleures conditions de vie à travers l'accès à des emplois plus rémunérateurs. De même, beaucoup d'entre eux conditionnent leur retour au pays à l'amélioration des conditions de vie en général et d'emploi en particulier. Nous avons également observé que la recherche d'emploi a constitué à la fois le motif de départ et la raison du choix de destination. Ceci s'est également manifesté à travers le profil des migrants. Ce profil montre que les migrants sont essentiellement constitués de personnes dont l'employabilité, à travers l'instruction notamment, est élevée. Ceci est particulièrement vrai pour les migrants à destination de l'Afrique du Sud.

En rapport avec le deuxième objectif, les résultats montrent également que cette émigration soulage de façon certaine le marché du travail local dans la mesure où un certain

pourcentage de la population active a choisi de partir à l'étranger plutôt que de continuer à faire pression sur le marché du travail local. Ces départs déchargent en effet le marché du travail local, pauvre en opportunités, de leurs demandes d'emploi. Par ailleurs, le profil des migrants qui partent, particulièrement vers l'Afrique du Sud, pourrait induire qu'il s'agit d'un exode de compétences dont le pays a pourtant besoin pour son développement. En effet, les personnes qui partent sont principalement celles pour qui l'État congolais a investi des sommes considérables pour leur formation, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'université. Même s'il est difficile de quantifier les coûts liés à cette formation ainsi que la perte subie par l'État, il ne fait aucun doute que l'investissement réalisé par l'Etat congolais sur ces migrants est loin d'être amorti ; surtout si l'on considère les faibles montants que les migrants rapatrient à leurs ménages d'origine et l'usage qui en est fait.

Le troisième objectif de cette étude a également été rempli. En effet, à partir des résultats trouvés ici, nous avons tiré quelques éléments pouvant aider à élaborer une politique nationale de migration. Cette politique a comporté six principaux axes inter-reliés et tous orientés vers le soutien au

développement socioéconomique de la RDC. L'esquisse de cette politique nationale de migration a également mis en évidence les éléments sur lesquels les pouvoirs publics peuvent agir dans le sens d'un renforcement des composantes migratoires et du rôle de la migration de travail dans les politiques de développement socioéconomique de la RDC.

En termes de recommandations, on peut notamment dire que si l'État congolais veut limiter l'émigration de ses cadres, il doit agir sur l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens en général et les conditions d'emploi en particulier, en particulier pour les jeunes. En effet, étant donné les liens très étroits entre l'emploi et l'émigration, nous pouvons formuler de manière concrète les recommandations suivantes :

1. Au même moment où l'État cherche à se doter d'une politique nationale de migration, un accent doit aussi être mis pour réaliser l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi. La politique nationale de l'emploi est d'autant plus importante que c'est elle qui est censée définir les grandes orientations nationales en matière d'emploi. Ces orientations peuvent porter entre autres sur l'adéquation entre la formation et l'emploi, sur l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, sur la promotion

et la protection de certains types d'emplois (notamment vis-à-vis de l'émigration), sur la promotion de la main-d'œuvre nationale (notamment en évitant ou limitant l'admission des étrangers qui peuvent facilement entrer en compétition avec les nationaux en matière d'emplois), sur les critères généraux d'embauche, sur la gestion de carrières et le système de retraite, etc. Tout ceci doit reposer sur une vision générale de la RDC dans les années et décennies à venir.

2. Réaliser certaines réformes économiques et promouvoir la paix. La création d'emploi dans un pays est intimement liée à sa santé économique, elle-même liée à la situation politique. On accuse généralement la RDC d'entretenir un climat des affaires morose et un environnement juridique peu incitatif. Plusieurs rapports d'organismes internationaux (Doing business, Transparency international, etc.) placent le pays dans un classement peu enviable en termes de climat des affaires, de corruption, etc. Ce climat économique et juridique est de nature à faire fuir les investissements étrangers créateurs d'emplois. Pour inverser la tendance, il y a donc lieu que la RDC amorce certaines réformes courageuses sur le

plan économique et juridique afin d'améliorer l'environnement des affaires, d'augmenter la compétitivité et l'ouverture du pays aux investissements tant nationaux qu'étrangers.

Promouvoir la paix est essentiel, car un environnement pacifique limite les migrations, notamment forcées. En outre, il convient de rappeler que *l'argent (des investisseurs) a horreur du bruit des canons*. Aucun investisseur sérieux ne peut venir placer son argent dans un pays en guerre et en proie à l'instabilité. La RDC a donc tout à gagner en promouvant la paix sur l'ensemble de son immense territoire.

3. Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'initiative privée chez les jeunes. Quelles que soient les initiatives que les pouvoirs publics peuvent prendre pour résorber le chômage des jeunes (motif majeur de l'émigration), il est établi qu'en l'état actuel des choses, il y aurait toujours un décalage entre l'offre et la demande de l'emploi, notamment à cause de la situation démographique du pays, avec une fécondité toujours élevée et une mortalité en baisse. Le développement de l'initiative privée et la promotion de l'esprit d'entreprise des jeunes (les plus concernés par l'émigration) peuvent aider l'Etat en difficulté

en matière de création d'emplois. Pour que cela se réalise au mieux, des efforts doivent être entrepris, à la fois en matière de scolarisation mais aussi sur le plan économique et juridique. Par exemple, plutôt que de continuer le système scolaire actuel, qui entretient un chômage structurel, l'État pourrait assurer la promotion de formations d'un nouveau genre où l'esprit d'entreprise serait développé.

4. Placer systématiquement l'emploi au centre de toutes les politiques et de tous les programmes nationaux de développement. En effet, le lien entre l'emploi et le développement n'est plus à démontrer. Dans sa lutte contre le chômage, en particulier celui des jeunes,, l'Etat gagnerait à intégrer systématiquement les préoccupations en matière de création d'emplois dans l'ensemble des politiques et des programmes publics de développement.

5. Soutenir les initiatives économiques des migrants et canaliser leurs transferts financiers vers les activités créatrices d'emploi et génératrices de revenus. Ce soutien peut passer notamment par l'installation dans certains pays d'accueil des migrants congolais de représentations de banques opérant en RDC et l'ouverture de certaines lignes de crédits

- au profit de ces migrants et de leurs familles restées au pays. La baisse des coûts liés aux transferts financiers des migrants pourrait également être envisagée.
6. Mettre en place un système efficace de collecte et d'analyse des données en matière d'emploi, particulièrement pour les jeunes. La gestion efficace de l'emploi et la lutte contre le chômage pourrait passer aussi par la mise en place d'un système d'information cohérent et intégré de collecte, d'analyse et de suivi des données sur l'emploi. Il s'agirait d'un système permanent, qui devrait fonctionner de manière indépendante au sein d'une structure spécialisée. Cette structure se chargerait également de réaliser des études ponctuelles sur certains aspects particuliers en rapport avec l'emploi et le lien entre chômage des jeunes et propension à migrer.
 7. Enfin, une recommandation d'ordre général à formuler ici consiste notamment à poursuivre la réflexion pour traduire de manière concrète et mettre en place à la fois toutes les recommandations pratiques formulées ici mais aussi les axes relatifs à l'élaboration de la politique nationale de migration. L'aboutissement de cette recommandation générale nécessite une concertation entre les politiques, les services techniques et les chercheurs.

6. Références bibliographiques

Adepoju, A.

1986 *Rural Migration and Development in Nigeria*. University of Ife, Ile-Ife.

Ammassari, S. and R. Black

2001 *Harnessing the Potential of Migration and Return to Promote Development: Applying Concepts to West Africa*. Working Paper. Sussex Centre for Migration Research, Brighton.

Bagalwa, M, J. et L. Monnier

2002 Les sociétés de transfert de fonds entre la Suisse et la République démocratique du Congo. *Autrepart n. 22 : Diasporas, développement et mondialisation* (R. Fibbi et J.-P. Meyer éd.). L'Aube/IRD, p. 129.

Bawin-Legros, B.

1996 *Sociologie de la famille. Le lien familial sous questions ?* De Boeck & Larcier, Paris, Bruxelles.

Bazenguissa, G. R.

2005 *Informal Remittance System in Africa, Caribbean and Pacific. The Case of Democratic Republic of Congo and Republic of Congo*. COMPAS, University of Oxford.

Buechler, H. C.

1987 Introduction. Dans: *Migrants in Europe: The Role of Family, Labor and Policies* (H. C. Buechler et J. M. Buechler éd.). Greenwood Press, New York, p. 1.

De Bruyn, T. et J. Wets

2006 *Les transferts de fonds par des migrants originaires de la région de Grands Lacs d'Afrique centrale*, HIVA-KUL/ OIM, Bruxelles. <https://hiva.kuleuven.be/resources/pdf/publicaties/R1063a.pdf>.

De la Brière, B., E. Sadoulet, Elisabeth, de Janvry, Alain et S. Lambert

2002 The Roles of Destination, Gender, and Household Composition in Explaining Remittances: An Analysis for Dominican Sierra. , *Journal of Development Economics* n: 309-328.

Didier-Laurent, M.

1996 La vie partagée et éclatée des migrants. Communication présentée au colloque IFAN-ORSTOM : *Système et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre 1996.

Gagnon, J. et D. Khoudour-Casteras

- 2012 Emigration et marché du travail : Quels sont les enjeux pour l'Afrique de l'Ouest. Dans : *Les migrations africaines*. Vol. 1 Droits et Politiques (M.S. Musette A. Bourgeot, éd.), CREAD, Alger, p. 77.

Gallina, A.

- 2010 *Rapport 2011 sur la mobilité Humaine. Migration et Développement Humain dans les pays ACP*. Secrétariat ACP, Bruxelles.

Garde, M. P. M., M.M. Alba and J.S.C. Sugui

- 2006 The Implications of Remittances to Filipino Households' Labor Participation, Welfare, and Inequality. Communication présentée à la 5th PEP Research Network General Meeting, 18-22 juin, Addis Abeba.

Gubert, F.

- 1996 Transferts des travailleurs migrants, facteur de réduction de la pauvreté au Mali ? Communication présentée au *colloque IFAN-ORSTOM : Système et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, 3-6 décembre 1996, Dakar.
- 2002 Do Migrants Insure Those Who Stay Behind? Evidence from Kayes area (Western Mali). *Oxford Development Studies*, 30 (3), p. 267-287.

Harbison, S. F.

- 1981 Family Structure and Family Strategy in Migration Decision Making. Dans: *Migration Decision Making: Multidisciplinary Approaches to Microlevel Studies in Developed and Developing Countries* (G. F. De Jong et R. W. Gardner éd.) Pergamon Press, New York, p. 225.

Institut National de la Statistique (INS)

- 1993 *Résultats provisoires du recensement scientifique de la population de 1984*. INS, Kinshasa.

Kabali, H. E.

- 1998 *Etude la migration de retour chez les migrants congolais*. Mémoire de licence en démographie, DDK-FASEC, Université de Kinshasa.

Kahindo, M.

- 1995 *Impact socioéconomique de l'émigration*, Mémoire de licence, DDK-FASEK, Université de Kinshasa.

Kalambayi , B. B.

- 1998 *Féminisation des migrants congolais*. Mémoire de licence en démographie, DDK-FASEC, Université de Kinshasa.

Kabasele, B. B.

- 2007 *Pauvreté et conflits sociaux à Kinshasa : pentagone de la régénérescence des capacités comme fondement des luttes contre la pauvreté et les conflits sociaux.* Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Kinshasa.

Kalasa, M.

- 1983 *Analyse des statistiques des frontières au Zaïre.* Mémoire de licence en démographie, DDK-FASEC, Université de Kinshasa.

Kanku, M. J.

- 2007 *Immigration étrangère dans la ville de Lubumbashi.* Édition de la Colline, Lubumbashi.

Lassonde, L.

- 1996 *Les défis de la démographie. Quelle qualité de vie pour le XXI^e siècle ?* Editions la Découverte, Paris.

Lerch, M. et P. Wanner

- 2006 *Les transferts de fonds des migrants albanais. Facteurs déterminant leur réception. Etudes du SFM n. 45,* Université de Neuchâtel.
<http://www.geogr-helv.net/60/201/2005/gh-60-201-2005.pdf>.

Lututala, M. B.

- 1987 *Dynamique des migrations au Zaïre. Réseau de Kinshasa.* Thèse de doctorat, Faculté des études supérieures, Université de Montréal, PUM, Montréal.
- 1997 *Analyse approfondie des migrations. Notes des cours à l'usage des étudiants de deuxième licence en démographie, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa.*
- 2005 *L'élargissement des espaces de vie des familles congolaises sur des migrants à Paris. Dans : Familles au Nord, Familles au Sud (K. Vignikin et P. VIMARD eds.), Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, p. 409.*

Lututala, M. et T. Zamwangana

- 1998 *La RDC : Terre d'asile ou pays d'exil ? Dans : La question démographique en République démocratique du Congo.* Département de Démographie de l'Université de Kinshasa, DDK-FNUAP, Kinshasa, p. 77.

Makabu, M.N.T, M. Mba et C. Torelli

- 2007 *L'emploi, le chômage et les conditions d'activités en République démocratique du Congo : principaux résultats de la phase 1 de l'Enquête 1-2-3 (2004-2005).* Document de travail n. DT/2007-14, DIAL, Paris.

Ma Mung, E.

- 1996 La notion de diaspora et les nouvelles formes de migrations internationales. Communication présentée au *colloque IFAN-ORSTOM : Système et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre 1996.

Manga, J.M.

- 2012 *Jeunesse africaine et dynamique des modèles de la réussite sociale. L'exemple du Cameroun*, Éd. l'Harmattan, Paris.

Mangalu, M. A.

- 1998 *Etude de la chaîne migratoire familiale des Congolais*. Mémoire de licence en démographie, DDK-FASEC, Université de Kinshasa.
- 2011 *Migrations internationales, transferts des migrants et conditions de vie des ménages d'origine*. Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

Mayoyo, B. T. T.

- 1995 Migration Sud/Nord. Levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique. *Cahiers Africains* 4(13), Bruxelles.

Moumami, A.

- 2010 Analyse de la pauvreté en République démocratique du Congo. *Working Papers Series*, n° 112, African Development Bank, Tunis, Tunisie.

Naiditch, C.

- 2009 *Trois essais sur les transferts de fonds des migrants*. Thèse présentée à Université Paris I Panthéon-Sorbonne, UFR de Sciences économiques.

Nations unies, Département des affaires économiques et sociales (DAES-ONU)

- 1998 *World Population Monitoring. International Migration and Development 1997*. Nations Unies, New York.
- 2008 *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, Deuxième révision, Séries M, n. 67/Rev. 2, New York.

Nations unies, Département des affaires économiques et Sociales (DAES-ONU) et International Union for the Scientific Study of Population (IUSSP)

- 1958 *Dictionnaire démographique multilingue*. ONU DAES/IUSSP, New York.

Ndione, B. et R. Lalou

- 2007 Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain : existe-t-il une dynamique de quartier ? Les exemples de Dakar, Touba et Kaolack. Dans : *Les migrations internationales (AIDELF). Observation, analyse et perspectives*. Colloque international de Budapest, 20-24 septembre 2004, PUF, Paris, p. 239.

Ngoie, T. G.

- 2010 Maliens et Chinois dans une ville postcoloniale : essai sur la (non) mixité sociale et l'entrepreneuriat ethnique. Cas de la ville de Lubumbashi (RD Congo). Communication présentée au *African Migrations Workshop. The Contribution of African Research to Migration Theory*, Dakar, 16-19 novembre 2010.

Ngoie, T. G. et D. Lelu

- 2010 *Migration en République démocratique du Congo. Profil national 2009*, rapport préparé pour le compte de l'OIM, OIM, Genève, 128 p.

Ngoie, T. G. et M. Vwakyankazi, M. (éds.)

- 2008 *Profil migratoire par pays : cas de la RDC* Rapport préparé pour le programme Perspectives Africaines sur la Mobilité Humaine, Lubumbashi.

Nteme, M. R.

- 1998 *Les investissements socio-économiques des migrants congolais*. Mémoire de licence en Démographie, Université de Kinshasa.

Nyembo, M. A.

- 1995 La mono-parenté féminine à Kinshasa, Mémoire de licence, DDK-FASEK, Université de Kinshasa.

Observatoire ACP sur les migrations

- 2011 Guide de recherches sur les migrations. Migrations Sud-Sud et développement. Observatoire ACP sur les migrations/OIM, Bruxelles. <http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-Obs-ACP-Guide-de-recherFinal-06112012.pdf>.

Pessar, P. A.

- 1986 The Role of Gender in Dominican Settlement in the United States. Dans: *Women and Change in Latin America* (J. Nash et H. Safa éds.). Bergin and Garvey Publishers Inc., South Hadley.

Quartey, P.

- 2006 *The Impact of Migrant Remittances on Household Welfare in Ghana.* African Economic Research Consortium research paper n. 158, Nairobi.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humains.* UNDP, New York.
http://www.dj.undp.org/pages/Off_Doc_Agr/HDR_2009_FR_Complete.pdf.

République démocratique du Congo (RDC)

- 2010 *Rapport National des Progrès des OMD. Rapport-Pays 2010,* Kinshasa.

République du Zaïre

- 1994 *Rapport national sur la population.* Document présenté à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Caire.

Russel, S. S.

- 1986 Remittances from International Migration: a Review in Perspective. *World Development*, 14(6) : 677-696.

Saint-Paul, G.

- 2009 *Immigrations, qualification et marché du travail.* La Documentation française, Paris, 256 p.

Schoonvaere, Q.

- 2010 *Étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : Analyse des principales données démographiques.* Document préparé pour le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Louvain-la-Neuve.

Schoumaker, B.

- 2013 *Résultat préliminaire de l'enquête biographique sur les migrants congolais vivant en Belgique.* CRDS, Louvain-la-Neuve.

Schoumaker, B., J. Mangalu et S. Vause

- 2010 *Crise économique et migrations internationales en RDC.* MAFE Project, rapport final.

Solo, L. B.

- 2012 *Migrations internationales, situation de ménage dans le pays d'origine et le retissage des liens familiaux. Enquête menée auprès de quelques ménages Kinois ayant des migrants en Belgique.* DES en sociologie, Université de Kinshasa.

Sumata, C., T. Trefon et S. Cogels

- 2004 Images et usages de l'argent de la diaspora congolaise : Les transferts comme vecteur d'entretien du quotidien à Kinshasa. Dans : *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État* (T. Trefon éd.). Collection Cahiers Africains n. 61-62, Éd. l'Harmattan, Paris, p. 134.

Tall, M.

- 1994 Les investissements immobiliers à Dakar des migrants sénégalais. *Revue européenne des migrations*, 10(3).

Taylor, J. E.

- 2004 Remittances, Savings, and Development in Migrant-Sending Areas. Dans: *International Migration. Prospects and Policies in a Global Market* (D. S. Massey et J. E. Taylor éd.). Oxford University Press, Oxford, p. 157.

Trefon, T.

- 2004 *Ordre et Désordre à Kinshasa : réponses populaire à la faillite de l'Etat*. Cahiers Africains n. 61-62. Éd. l'Harmattan, Paris.

Tshizubu, M. W. K.

- 1995 *Importance de l'émigration et son impact sur la situation socio-démographique des ménages de Kinshasa*. Mémoire de licence, DDK-UNIKIN, Université de Kinshasa.

Wouterse, F.

- 2011 *Migration and Welfare in Rural Burkina Faso: The Impact of potential policy reforms in Europe*. OECD Development Centre Working Paper. http://econpapers.repec.org/article/eeewdevel/v_3_a40_3ay_3a2012_3ai_3a12_3ap_3a2427-2439.htm.

Zlotnik, H.

- 2003 Théories sur les migrations internationales. Dans : *Les déterminants de la migration. Démographie : analyse et synthèse IV* (G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch éd.). INED, Paris, p. 55.

7. Annexes

Annexe 1 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants des ménages ayant des migrants en Afrique du Sud et en République du Congo

N°	Degré de parenté avec le migrant	Sexe	Age	Niveau d'études	Occupation
1.	Oncle	M	40 ans	L2 Anthropologie	Chercheur au CERDAS
2.	Petit frère	M	32 ans	L2 Communication	Assistant/UNIKIN
3.	Cousin	M	36 ans	L2 Anthropologie	Assistant/UNIKIN
4.	Petit frère	M	25 ans	Finaliste	Etudiant
5.	Mère	F	55 ans	Graduée en informatique	Fonctionnaire
6.	Petite sœur	F	36 ans	Graduée en Dév. Rural	Ménagère
7.	Cousin	M	33 ans	Diplômé d'Etat	Cambiste
8.	Petit frère	M	20 ans	Diplômé d'Etat	Etudiant
9.	Cousine	M	46 ans	Graduée en sciences commerciale	Archiviste à l'hôpital Mutombo Dikembe
10.	Petit frère	M	37 ans	5ème Humanités	Commerçant
11.	Oncle	M	21 ans	G2 économie	Etudiant
13.	Petite sœur	F	32 ans	Primaire	Ménagère
14.	Cousin	M	26 ans	Diplômé d'Etat	Cambiste
15.	Tante	F	22 ans	G2 agronomie	Etudiant
16.	Cousine	F	27 ans	Diplômé d'Etat	Cambiste
17.	Oncle	M	51 ans	Diplômé d'Etat	Commerçant
18.	Tante	F	60 ans	5ème Humanités	Ménagère
19.	Oncle	M	39 ans	Gradué en sciences com.	coopérant
20.	Frère	M	27 ans	2ème doc. médecine	Etudiant

N°	Degré de parenté avec le migrant	Sexe	Age	Niveau d'études	Occupation
21.	Frère	M	25 ans	L1 Sciences politiques	Etudiant
22.	Cousine	F	26 ans	Diplômée d'Etat	Sans occupation
23.	Mère	F	49 ans	Diplômée d'Etat	Vendeuse au magasin
24.	Petite sœur	F	25 ans	Diplômée d'Etat	Vendeuse au magasin
25.	Petite sœur	F	22 ans	Diplômée d'Etat	Vendeuse au magasin
26.	Mère	F	54 ans	Diplômée d'Etat	Directrice d'école
27.	Mère	F	49 ans	Diplômée d'Etat	Maraichère
28.	Mère	F	52 ans	4ème humanités	Enseignante en maternelle
29.	Petit frère	M	30 ans	Diplômée d'Etat	cambiste
30.	Petite sœur	F	27 ans	G3 en sciences infirmières	Sans occupation
31.	Cousin	M	39 ans	Diplômé d'études supérieures	Enseignant à l'université.
32.	Petite sœur	F	25 ans	Graduée en Marketing	Sans occupation
33.	Mère	F	55 ans	Licenciée	Enseignant à l'Université
34.	Grande sœur	F	41 ans	Graduée en Dev. rural	Ménagère
35.	Petite sœur	F	29 ans	Diplômée d'Etat	Commerçante
36.	Petit frère	F	20 ans	Diplômée d'Etat	Etudiant
37.	Petite sœur	F	28 ans	Diplômée d'Etat	Ménagère
38.	Petite sœur	F	20 ans	Diplômée d'Etat	Etudiante
39.	Père	M	53 ans	Gradué en théologie	pasteur
40.	Petit frère	M	30 ans	Ir A2	Enseignant/humanités
41.	Petit frère	M	45 ans	Diplômée d'Etat	Hôtelier
42.	Grand frère	M	40 ans	L2 droit	Etudiant
43.	Mère	M	49 ans	Diplômée d'Etat	Ménagère
44.	Mère	F	67 ans	Sans niveau	Ménagère
45.	Petite sœur	F	33 ans	Sans niveau	Ménagère

N°	Degré de parenté avec le migrant	Sexe	Age	Niveau d'études	Occupation
46.	Fils et frères	M	20 ans	Diplômé d'Etat	Etudiant
47.	Epouse et mère	F	48 ans	Diplômée d'Etat	Ménagère
48.	Fils et frère	M	27 ans	Gradué en sciences infirmières	Stagiaire dans centre de santé
49.	Père	M	69 ans	Primaire	Couturier
50.	Mère	F	45 ans	Sans niveau	Ménagère
51.	Père	M	51 ans	Diplômé d'Etat	Pêcheur
52.	Frère	M	28 ans	Gradué en Dév. Rural	Etudiant en L1 Dev. Rural
53.	Père	M	44 ans	Gradué en Lettre	Enseignant/humanités
54.	Mère	F	52 ans	Sans niveau	Sans occupation
55.	Petite sœur	F	27 ans	Diplômée d'Etat	Vendeuse de pain
56.	Frères	M	21 ans	Diplômée d'Etat	Etudiant en G1 écon.
57.	Mère	F	50 ans	Diplômée d'Etat	Ménagère
58.	Père	M	53 ans	primaire	Cultivateur
59.	Petit frère	M	27 ans	Diplômé d'Etat	Tolekiste
60.	Père	M	46 ans	Diplômé d'Etat	Enseignant/ primaire

Annexe 2 : Caractéristiques sociodémographiques des migrants congolais enquêtés en république du Congo et en Afrique du Sud

N°	Sexe	Age	Etat civil	Niveau d'études	Occupation
1.	M	43 ans	Marié	Licencié	Commerce
2.	M	46 ans	Marié	Gradué	Commerce
3.	M	42 ans	Marié	Breveté en mécanique	Magasinier
4.	M	45 ans	Marié	Diplômé d'Etat	Commissionnaire
5.	M	36 ans	Marié	Diplômé d'Etat	Maçon
6.	M	25 ans	Célibataire	Humanité	Vendeur des cartes prépayées
7.	M	30 ans	Marié	Diplômé d'Etat	Tous travaux
8.	M	44 ans	Marié	Breveté en mécanique	Pasteur et maçon
9.	M	38 ans	Marié	Humanités	Magasinier
10.	M	41 ans	Divorcé	Sans niveau	Cordonnier
11.	M	32 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Commerce
12.	M	43 ans	Célibataire	Humanités	Coopérant
13.	F	40 ans	Mariée	Humanités	Ménagère
14.	M	40 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Chauffeur
15.	F	27 ans	Célibataire	Diplômée d'Etat	Commerce
16.	M	54 ans	Marié	Gradué	Commerce
17.	F	42 ans	Célibataire	Humanités	Pasteur et commerce
18.	M	38 ans	Marié	Licencié	Médecin
19.	F	41 ans	Mariée	Humanités	Ménagère
20.	M	43 ans	Marié	Humanités	Chayeur
21.	M	45 ans	Marié	Gradué	Commerce
22.	M	30 ans	Marié	Humanités	Commerce
23.	F	51 ans	Divorcée	Humanités	Débrouillardise
24.	M	43 ans	Marié	Diplômé d'Etat	Indépendant
25.	F	58 ans	Veuve	Secondaire	Commerce
26.	M	29 ans	Marié	Humanités	Photographie
27.	M	50 ans	Mariée	Humanités	Tout travaux
28.	F	42 ans	Mariée	Diplôme d'Etat	Commerce et ménage
29.	F	32 ans	Célibataire	Humanités	Débrouillardise
30.	F	39 ans	Marié	Diplômé d'Etat	Ménagère

N°	Sexe	Age	Etat civil	Niveau d'études	Occupation
31.	F	27 ans	Célibataire	Humanités	Commerce
32.	M	32 ans	Marié	Secondaire	Domestique
33.	M	29 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Commerce
34.	M	60 ans	Marié	Diplômé d'Etudes supérieures	Enseignant à l'Université Marie N'gouabi
35.	F	22 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Tous travaux au féminin
36.	F	38 ans	Mariée	Graduée	Ménagère et emploi non précisé
37.	F	26 ans	Mariée	Diplômée d'Etat	Ménagère
38.	F	31 ans	Mariée	Diplômée d'Etat	Ménagère et emploi non précisé
39.	M	40 ans	Marié	Master en Droit	Emploi non précisé
40.	F	35 ans	Marié	Diplômée d'Etat	Ménagère
41.	M	36 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Etudiant
42.	M	38 ans	Marié	Master	Emploi non précisé
43.	M	35 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Emploi non précisé
44.	M	35 ans	Célibataire	Humanité	Sans emploi
45.	F	35 ans	Mariée	Diplômée d'Etat	Ménagère et emploi non précisé
46.	M	35 ans	Marié	Licencié	Emploi non précisé
47.	F	32 ans	Célibataire	Diplômée d'Etat	Sans emploi
48.	M	29 ans	Marié	Gradué	Emploi non précisé
49.	F	34 ans	Célibataire	Master	Emploi non précisé
50.	F	33 ans	Mariée	Graduée	Ménagère et Infirmière
51.	M	34 ans	Marié	Gradué	Emploi non précisé
52.	F	32 ans	Célibataire	Graduée	Emploi non précisé
53.	M	42 ans	Marié	Master	Emploi non précisé
54.	F	38 ans	Mariée	Graduée	Ménagère et emploi non précisé
55.	M	38 ans	Marié	Licencié	Emploi non précisé
56.	M	37 ans	Célibataire	Gradué	Emploi non précisé
57.	M	33 ans	Célibataire	Master	Emploi non précisé
58.	M	58 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Emploi non précisé
59.	M	42 ans	Marié	Master	Médecin
60.	F	30 ans	Divorcée	Licenciée	Emploi non précisé

N°	Sexe	Age	Etat civil	Niveau d'études	Occupation
61.	M	41 ans	Veuf	Ph.D	Emploi non précisé
62.	M	40 ans	Marié	Gradué	Emploi non précisé
63.	M	37 ans	Célibataire	Diplômé d'Etat	Emploi non précisé
64.	M	61 ans	Marié	Licencié	Emploi non précisé
65.	M	38 ans	Célibataire	Gradué	Emploi non précisé
66.	M	33 ans	Marié	Master	Emploi non précisé
67.	F	30 ans	Célibataire	Licenciée	Emploi non précisé
68.	F	31 ans	Célibataire	Licenciée	Médecin
69.	M	36 ans	Marié	Gradué	Emploi non précisé
70.	M	33 ans	Célibataire	Licencié	Emploi non précisé

N.B: Les 35 premiers enquêtés sont des Congolais (RDC) vivant en République du Congo et les 35 derniers sont des Congolais vivant en Afrique du Sud.

Chayeur est un terme kinois utilisé pour définir quelqu'un qui fait des petits travaux, souvent sous forme des ventes à la criée dans les rues, grand-places ou grandes artères de la ville.

Annexe 3 : Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs enquêtés

N°	Age	Sexe	Etat civil	Niveau d'études	Occupation/Travail
1.	39 ans	M	Marié	Licencié en psychologie	Agent au Service des Entreprise Pétrolière (SEP)/ Kinshasa
2.	32 ans	F	Mariée	Licenciée en économie	Fonctionnaire au Ministère de Justice/ Kinshasa
3.	37 ans	M	Marié	Licencié en droit	Magistrat au Tribunal de grandes Instances de la Gombe/ Kinshasa
4.	43 ans	M	Marié	Licencié en médecine	Docteur à l'Hôpital Général de Makala /Kinshasa
5.	27 ans	M	Célibataire	Licencié en informatique	Chauffeur Privé d'un chef d'Etablissement scolaire Kinshasa
6.	34 ans	M	Célibataire	Gradué en informatique	Enseignant au secondaire/ Lubumbashi
7.	32 ans	F	Mariée	Licenciée en droit	Cadre à l'ECO BANK / Lubumbashi

N°	Age	Sexe	Etat civil	Niveau d'études	Occupation/Travail
8.	32 ans	M	Célibataire	Diplômé d'Etat	Vendeur dans un magasin/ Lubumbashi
9.	40 ans	F	Mariée	Graduée en sciences Infirmière	Infirmière à la maternité de Katuba/ Lubumbashi
10.	28 ans	F	Divorcée	Graduée en sciences commerciales	Agent à la Division provinciale de l'intérieur/ Lubumbashi
11.	60 ans	M	Marié	Primaire	Garde à l'universitaire de Mbandaka
12.	52 ans	M	Marié	Diplômé d'Etat	Enseignant au primaire à Mbandaka
13.	58 ans	M	Marié	Gradué en droit	Travail dans une ONGD à Mbandaka
14.	45 ans	M	Marié	Gradué en sciences infirmières	Infirmier à l'Hôpital de Mbandaka
15.	25 ans	F	Célibataire	Graduée en sciences commerciales	Réceptionniste à Airtel / Mbandaka

Annexe 4 : Caractéristiques sociodémographiques des étudiants finalistes enquêtés

N°	Age	Sexe	Institution	Etat civil	Activité extra-académique
1.	25 ans	F	Université de Kinshasa	Célibataire	Rien
2.	24 ans	F	Institut Supérieur des Techniques Médicales / Kinshasa	Célibataire	Rien
3.	21 ans	M	Institut Supérieur du Commerce/ Kinshasa	Célibataire	Rien
4.	26 ans	M	Institut Supérieur des Techniques Appliquées / Kinshasa	Célibataire	Rien
5.	25 ans	F	Institut Supérieur des Arts et Métiers / Kinshasa	Célibataire	Rien

N°	Age	Sexe	Institution	Etat civil	Activité extra-académique
6.	25 ans	M	Médecine/Université de Lubumbashi	Célibataire	Rien
7.	27 ans	M	Economie/Université de Lubumbashi	Célibataire	Rien
8.	25 ans	M	Agronomie/Université de Lubumbashi	Célibataire	Rien
9.	25 ans	M	Sociologie/Université de Lubumbashi	Célibataire	Rien
10.	26 ans	M	Polytechnique/Université de Lubumbashi	Célibataire	Rien
11.	23 ans	M	Droit/Université de Mbandaka	Célibataire	Gérant d'Hôtel
12.	29 ans	F	Economie/Université de Mbandaka	Célibataire	Rien
13.	47 ans	M	Droit/Université de Mbandaka	Marié	Homme d'affaires
14.	25 ans	M	Economie/Université de Mbandaka	Marié	Agent à la CENI
15.	35 ans		Médecine/Université de Mbandaka	Marié	Commerçant

Annexe 5 : Caractéristiques sociodémographiques des élèves finalistes enquêtés

N°	Age	Sexe	Option	Etat civil	Activité extra-scolaire
1.	19 ans	M	Commerciale/ Kinshasa	Célibataire	Rien
2.	19 ans	F	Latin philo/ Kinshasa	Célibataire	Rien
3.	21 ans	F	Biochimie/ Kinshasa	Célibataire	Vendeuse de pain
4.	19 ans	F	Biochimie/ Kinshasa	Célibataire	Rien
5.	18 ans	F	Commerciale/ Kinshasa	Célibataire	Rien
6.	18 ans	F	Latin philo/ Lubumbashi	Célibataire	Animatrice à la radio

N°	Age	Sexe	Option	Etat civil	Activité extra-scolaire
7.	18 ans	M	Math physique/ Lubumbashi	Célibataire	Rien
8.	18 ans	M	Pédagogique/ Lubumbashi	Célibataire	Rien
9.	19 ans	M	Commerciale/ Lubumbashi	Célibataire	Rien
10.	19 ans	F	Sociale/ Lubumbashi	Célibataire	Rien
11.	24 ans	F	Coupe et couture/ Mbandaka	Mariée	Vendeuse de poissons

Annexe 6 : Guide d'entretien pour les Congolais vivant en Afrique du Sud et à Brazzaville

1. Caractéristiques sociodémographique du migrant

- Lieu de naissance (entité et province)
- Date de naissance (ou âge)
- Lieu de la dernière résidence (entité et province) en RDC avant la migration
- Etat civil (au moment de la migration et après la migration)
- Niveau d'études (qualification et discipline) (au moment de la migration et après la migration)

2. Motifs de migration

- Quel(s) est (sont) le(s) motif(s) qui vous poussent à migrer ?
- Et vous, pour quels motifs avez-vous quitté le pays ?
- Pourquoi avoir choisi l'Afrique du Sud (ou la République du Congo) et non pas un autre pays ?
- Selon vous, qu'est-ce qui attire les congolais (Kinois) à migrer vers l'Afrique du Sud ou le Congo (motifs de migration) ?
- Depuis combien de temps êtes-vous arrivé ici ? Qui a contribué ou financé votre voyage ?

3. Conditions de travail avant et après la migration

Questions	Lorsque vous étiez en RDC	Ici en Afrique du Sud/République du Congo
Avez-vous un emploi rémunéré ?		
Combien de temps avez-vous mis pour trouver votre premier emploi après la fin de vos études ou après votre arrivée dans de pays ?		
Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver unemploi ? Si oui, lesquelles ?		
L'emploi que vous exercez (avez exercé) correspond-il à vos qualifications ?		
Avez-vous suivi quelques formations complémentaires en cours d'emploi ?		
Combien d'heures de travail en moyenneavez-vous par semaine ?		
Quel était, en moyenne, votre salaire mensuel (valeur estimée en dollars E.-U.)?		
Etait (est)-il versé régulièrement ?		
Etiez-vous (êtes-vous) couvert contre un accident dutravail ?		
Lorsque vous avez travaillé plus d'heures que prévues, bénéficiez-vous des primes des heures supplémentaires ?		
Un moyen de transport ou à défaut une prime de transport était (est)-il mis à votre disposition pour vous rendre à votre lieu de travail ?		
Dans l'ensemble comment appréciez-vous vos conditions de travail ?		

4. Transferts effectués par le migrant

Transferts monétaires

- Avez-vous envoyé de l'argent à vos parents restés au pays au cours de la période des 12 derniers mois ?
- Si oui, à quelle fréquence avez-vous envoyé cet argent ?
- Par quel canal envoyez-vous souvent de l'argent à vos parents restés au pays ?
- A qui avez-vous envoyé cet argent les trois dernières fois ?
- Quel est le montant envoyez la dernière fois ?
- A quand remonte votre dernier envoi ?

Transferts matériels

- Avez-vous envoyé des biens en nature à vos parents restés au pays au cours de la période des 12 derniers mois ?
- Si oui, à quelle fréquence avez-vous envoyé ces biens ?
- Quels sont les principaux biens que vous avez envoyés les trois dernières fois ?
- A qui avez-vous envoyé ces biens ?
- Pouvez-vous évaluer la valeur monétaire des biens envoyés les trois dernières fois ? Quel est le montant envoyez la dernière fois ?
- A quand remonte le dernier envoi ?

Merci de votre disponibilité

Annexe 7 : Guide d'entretien pour les membres de quelques ménages kinois ayant des migrants en Afrique du Sud et en RDC

1. Les caractéristiques du répondant

- Lien de parenté avec le migrant se trouvant en Afrique du Sud ou en République du Congo
- Occupation (travail)
- Niveau d'études
- Un éventuel projet de migrer et le(s) motif(s)

2. Les informations sur le migrant

- Il y a combien de temps depuis que votre parent a migré en Afrique du Sud ou au Congo ?
- Son état matrimonial avant de migrer, son état matrimonial actuel
- Son niveau d'études (qualification)
- A-t-il travaillé au pays avant de migrer ? (si oui, dans quel secteur d'activités ?)
- Comment trouviez-vous ses conditions de vie avant de migrer ?
- Quelles sont les raisons qui l'on poussé à migrer
- Apportait-il un soutien (de l'argent) à votre ménage avant de migrer ?
- Travaille-t-il dans son pays d'accueil ? Si oui, dans quel secteur d'activités ?
- Comment appréciez-vous ses conditions de travail actuel ?
- Comment appréciez-vous la vie qu'il mène actuellement là où il est ?

3. Réception et affectation de l'argent des migrants par les bénéficiaires

- Vous a-t-il envoyé de l'argent depuis qu'il est en Afrique du Sud/RDC ?
- Vous a-t-il envoyé de l'argent au cours des 12 derniers mois ?
- Si oui, à quelle fréquence vous envoie-t-il cet argent ?
- Par quel canal vous envoie-t-il cet argent ?
- Quel est le montant qu'il vous a envoyé la dernière fois ? (précisez l'unité monétaire)
- A quand remonte le dernier envoi ?

- A quoi avez-vous principalement affecté l'argent reçu la dernière fois ?
- Que représente l'argent que vous recevez de votre migrant par rapport à vos dépenses totales ?

Merci de votre disponibilité

Annexe 8 : Guide d'entretien pour les étudiants finalistes de quelques universités de Kinshasa

1. Opinion sur le marché d'emploi

- Vous êtes finaliste de quelle université et dans quel domaine ?
- Qu'envisagez-vous de faire après vos études universitaires ?
- Que pensez-vous du marché d'emploi en RDC (Kinshasa) ?
- Quelles sont vos chances de trouver un emploi ?
- Si jamais vous ne parvenez à trouver un emploi rémunérateur ici à Kinshasa, qu'allez-vous envisagé ?

2. Opinion sur les migrations

- Quelle est votre opinion sur les migrations ?
- Quelle(s) est (sont) la (les) couche(s) de la population congolaise dont la propension à migrer est plus grande ?
- Envisagez-vous aussi de migrer pour cause de travail ?
- Si oui, pour quel pays opteriez-vous ?
- Pourquoi seulement ce pays et pas un autre ?
- Pensez-vous qu'il est facile de trouver un emploi à l'étranger ?
- Seriez-vous prêts à accepter un emploi qui ne correspond pas à vos qualifications ?
- D'après vous, quel peut être l'impact de la migration de travail sur le marché d'emploi en RDC ?

Merci de votre disponibilité

Annexe 9 : Guide d'entretien pour quelques employés et autres travailleurs

1. Niveau d'études et conditions de travail (Ramener ici ce qu'on a dit pour le migrant

- Quel est votre niveau d'étude ?
- Combien de temps avez-vous mis après les études avant de trouver votre premier emploi ?
- Avez-vous rencontrés des difficultés pour trouver votre premier emploi ? Si oui, lesquelles ?
- Comment avez-vous réussi à vous trouver cet emploi ?
- Cet emploi correspondait-il à vos qualifications ?
- Avez-vous suivi quelques formations complémentaires en cours d'emploi ?
- Gardez-vous le même emploi ?
- Quelle est votre ancienneté dans votre emploi actuel ?
- Combien d'heures de travail en moyenne vous avez par semaine ?
- Quel est, en moyenne, votre salaire mensuel ? (valeur estimée en \$)
- Est-il payé régulièrement ?
- Etes-vous couvert contre un accident de travail ?
- Lorsque vous avez travaillé plus d'heures que prévues, bénéficiez-vous des primes des heures supplémentaires ?
- Un moyen de transport ou à défaut une prime de transport est-il mis à votre disposition pour vous rendre à votre lieu de travail ?
- Dans l'ensemble, comment appréciez-vous vos conditions de travail ? Et votre rémunération ?
- Connaissez-vous certains de vos collègues de classe qui sont encore sans emploi ou en chômage ?
- Si oui, quelles peuvent en être les principales raisons ?

2. Opinion sur les migrations

- Quelle est votre opinion sur la migration des congolais ?
- Quelles peuvent être les principales causes ?
- Quelles sont les couches de la population qui sont les plus attirées ?
- Connaissez-vous certains des vos collègues ou amis qui ont migré pour cause de travail ?
- Avez-vous d'informations sur eux s'ils ont trouvé de l'emploi rémunérateur?
- Envisagerez-vous aussi de partir vivre à l'étranger un jour ?
- Si oui, pourquoi ?
- Pour quel pays ?
- Pensez-vous qu'il vous serez facile de trouver de l'emploi là bas ?
- Serez-vous prêt à exercer un emploi moins valorisant que celui que vous exercez ici ?
- Quel impact le flux de migrations de travail des congolais vers les autres pays d'Afrique peut avoir sur le marché d'emploi en RDC?
- Quelle politique migratoire les autorités doivent mettre en place pour que la migration soit bénéfique pour la RDC ?

Merci de votre disponibilité

Malgré le potentiel migratoire très élevé de la République démocratique du Congo, considérée à la fois comme une terre d'asile et une terre d'exil, un manque d'études et de données appropriées subsiste dans le domaine des migrations en général et celle de travail en particulier. Cette étude devient essentielle afin de combler ces lacunes.

Les résultats de l'étude montrent que la recherche d'emploi constitue à la fois le motif du départ et la raison du choix de la destination. En définitive, se focalisant sur le domaine de l'emploi et sur la gestion des migrants nationaux, cette étude présente des propositions clés visant à dessiner les contours d'une politique migratoire nationale insérée dans la politique générale de développement socioéconomique du pays.

